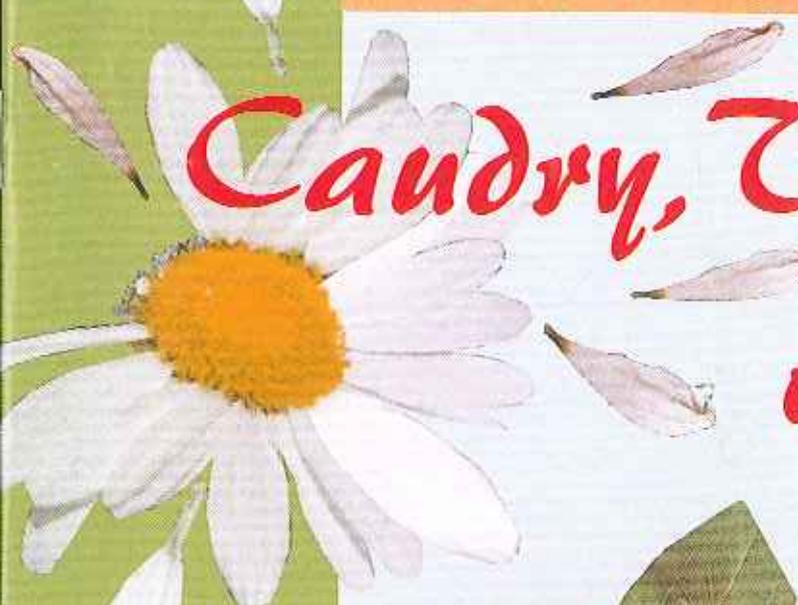


Dialogue

Bulletin d'Informations Municipales

Caudry, Ville fleurie, ville verte ...



CAUDRY

Concours départemental
des Villes et Villages Fleuris

DIPLÔME D'HONNEUR

Decoré à Caudry
en 2002

Catégorie: Communes de 10001 à 15000 habitants

Le 12 Octobre 2002

Reuniviz

Maire Jacques VINCOLETTI
Président
du Comité Départemental
de Beauté de Nord



Environnement.....pages 1-2
 Vie Locale.....page 3
 Expression libre.....pages 4-5
 Travaux.....pages 6 à 8
 Urbanisme.....page 9
 Budget Communal.....pages 10 à 12
 Vie Associative.....pages 13 à 15
 Portraits.....page 16
 Bloc-Notes.....pages 17 et 27
 Pêle-Mêle.....pages 18 - 19
 Vie sportive.....page 20
 Point Jeunes.....page 21
 Solidarité.....page 22
 Vie des Seniors.....page 23
 Agenda.....page 24 à 26
 État Civil.....page 28-29

Chères Caudrésiennes, Chers Caudrésiens,

Au moment où je vous écris ces quelques lignes, le printemps commence timidement à parer notre cité de ses plus beaux ornements. Si la verdure n'a pas encore pleinement envahi nos horizons, les chantiers fleurissent aux quatre coins de la ville, à l'heure où d'autres sont en voie d'achèvement comme la salle de spectacles du centre ville et la construction des logements, rues de Valenciennes et de Cambrai par des investisseurs privés.

Très prochainement, devraient commencer les travaux de la grande zone commerciale en bordure de la RN 43 avec à moyen terme la perspective de nombreuses créations d'emplois qui je l'espère, profiteront à de nombreux Caudrésiens. Dans le domaine de l'emploi, nous enregistrons avec satisfaction un fléchissement sensible du nombre de demandeurs; néanmoins, il faut se garder de tout triomphalisme car vous avez tous, à titre personnel ou parmi vos proches et vos amis, des personnes confrontées à la difficulté quotidienne de la recherche d'emploi.

Pour terminer mon propos, je lance à l'adresse de tous nos concitoyens, un vibrant appel au respect d'autrui dans ses relations de voisinage et je demande à chacun de veiller à la conservation des biens publics car toute dégradation coûte cher à la collectivité et à ses contribuables.

Il est temps de penser à fleurir vos maisons car le printemps approche et Caudry mérite bien sa première fleur.

*Caudry, ville propre où il fait bon vivre,
c'est l'affaire de tous!!*

*Fleurissez, embellissez notre ville
pour votre bien et pour
le bien de tous
Merci...*

*Le Maire
Conseiller Général du Nord
Guy BRICOUT*

**Vous êtes commerçant ou artisan à Caudry depuis peu...
N'hésitez pas à vous rapprocher du Service
Communication pour bénéficier d'une photo
dans la rubrique prévue à cet effet
dans le prochain numéro
de DIALOGUE.**

**Vous exercez une profession libérale à Caudry depuis peu...
N'hésitez pas à vous rapprocher du
Service Communication afin d'apparaître
dans le prochain guide pratique.**

**Exceptionnellement ce numéro de DIALOGUE
concerne 4 mois. L'équipe de la rédaction
vous prie de bien vouloir l'en excuser.
Merci de votre compréhension.**

Environnement

Réglementation de la propreté des voies publiques I

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1, 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire est chargé du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publique et en particulier la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques.

Vu le Code Pénal et notamment son article R 610-5 relatif aux contraventions et peines et prescrivant que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.

Vu le règlement sanitaire départemental du Nord et en particulier l'article 99 qui stipule que les voies et les espaces publics doivent être propres. Les usagers et les occupants des propriétés riveraines de la voie publique sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies.

Considérant que la présence constante de débris de tous ordres ou déchets végétaux sur la voie publique et notamment sur les trottoirs constitue une gêne pour la circulation des piétons mais également un manque d'hygiène et de salubrité générale.

Considérant qu'il convient de réglementer ces désordres, un arrêté a été pris :

Article 1 : Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale, obstruant de ce fait tout ou partie de la voie publique ainsi que d'y déposer ou jeter tous papiers, imprimés, journaux ou prospectus.

Article 2 : Les propriétaires riverains des voies publiques sont tenus de nettoyer les trottoirs, souillés du fait des déchets végétaux tombés sur le sol chacun au droit de sa façade sur une largeur égale à celle du

trottoir. Les débris ne doivent pas être poussés à l'égout ni vers les voies publiques.

Article 3 : Les propriétaires riverains de la voie publique sont tenus de procéder à la coupe, à l'aplomb de la limite de ces voies, des arbres, racines et les branches qui avanceraient sur la voie publique.

Les propriétaires privés sont également tenus de procéder au nettoyage des haies ainsi que des mauvaises herbes de manière à ce que leur développement du côté de la voie publique ne nuise pas aux mesures d'hygiène, de salubrité et de sécurité prises par ailleurs.

Article 4 : Le non respect du présent arrêté municipal donnera lieu à procès-verbal établi par Monsieur le Gardo-Champêtre de la commune de Caudry et sera passible d'une amende prévue pour les contraventions de première classe.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Gardo-Champêtre sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Réglementation de la propreté des voies publiques II

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1, 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire est chargé du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publique et en particulier la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques.

Vu le Code Pénal et notamment son article R 610-5 relatif aux contraventions et peines et prescrivant que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.

Vu la loi du 15 Novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, complétant l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales et en particulier son article 46 qui stipule que la police municipale a désormais pour objectif de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute nature à nuire, de quelque manière que ce soit, à la sûreté, à la commodité de passage ou à la propreté des voies susmentionnées.

Vu le règlement sanitaire départemental du Nord et en particulier l'article 97 qui indique que l'autorité municipale définit, par voie d'arrêté, les règles générales d'hygiène à observer dans les lieux publics en vue de prévenir les risques imputables aux déjections de quelque nature qu'elles soient.

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies.

Considérant que la présence constante de déjections de toute nature et notamment canines sur la voie publique et les trottoirs constitue une gêne pour la circulation des piétons mais également un manque d'hygiène et de salubrité générale.

Considérant qu'il convient de réglementer ces désagréments, un arrêté a été pris :

Article 1 : Les propriétaires d'animaux domestiques veilleront à ne pas souiller la voie publique, notamment par les déjections canines en vue de laisser les voies publiques et les trottoirs propres pour la circulation des piétons.

Article 2 : L'accès des aires de jeux et bacs à sable est interdit aux animaux pour permettre de laisser au public un espace propre et respectueux de l'environnement mais également pour assurer la sécurité des jeunes enfants.

Article 3 : En cas de déjections sur la voie publique, les propriétaires des animaux concernés veilleront à utiliser tout moyen à leur convenance pour rendre l'espace public propre de toute souillure.

Article 4 : Le non respect du présent arrêté municipal donnera lieu à procès-verbal établi par Monsieur le Gardo-Champêtre de la commune de Caudry et sera passible d'une amende prévue pour les contraventions de première classe.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Gardo-Champêtre sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Remise des Prix du Concours Maisons Fleuries 2002

Suite au classement du Concours des Maisons Fleuries la Municipalité a attribué les prix aux participants.

1ère Catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue

- 1 - Marcel CARPENTIER
- 2 - Robert PILLAERT
- 3 - Marie-Christine DENIMAL
- 4 - Edouard POULAIN
- 5 - Murielle DELPORTE
- 6 - Bernard LENEUTRE
- 7 - Florent RINGEVAL
- 8 - Jocelyne SIMON
- 9 - Maurice HUBLARD
- 10 - Bernadette CHAMPION
- 11 - Nathalie CHATELAIN
- 12 - Thérèse DIRSON
- 13 - Raymond PIGEONIS
- 14 - Maryse DRENCOURT
- 15 - Olga RUELLE



Catégorie 1 - 1^{er} Prix

2ème Catégorie : Maisons avec jardin

- 1 - Catherine RUFFIN
- 2 - Jean-Claude PLUCHART
- 3 - Jacqueline BADOR
- 4 - Claudine PLUCHART
- 5 - André EGO
- 6 - Roselyne De FILIPPIS
- 7 - Angéla GRIERE
- 8 - Yves BRELOT
- 9 - Sylvianne CATIFAIT
- 10 - Bernadotte DENIMAL
- 11 - Jeannine LEGRAND
- 12 - Antoinette TAMBOISE
- 13 - Nadino OBLIN
- 14 - Marie-Ange MACHU
- 15 - Patricia DELMAIRE
- 16 - Dominique DUBURQUE
- 17 - Joël LEGROS
- 18 - Emilie COLLOMBIER
- 19 - Raymonde CLAISSE
- 20 - Elisabeth PAULET
- 21 - Marie-France QUIEVREUX
- 22 - Zéphir BRICOUT
- 23 - Eugène PORET
- 24 - Josiane GREFFE
- 25 - Christelle BECQUIGNY



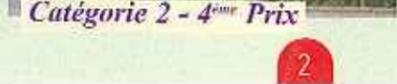
Catégorie 2 - 1^{er} Prix



Catégorie 2 - 2^{ème} Prix



Catégorie 2 - 3^{ème} Prix



Catégorie 2 - 4^{ème} Prix



3ème Catégorie : Fenêtre et façades, fleurissement sur la façade et les fenêtres sans massif en pleine terre.

- 1 - Francis DENEVE
- 2 - Patrick BRUET
- 3 - Sylvie CARDON
- 4 - Bernard MOULIN



Catégorie 3 - 1^{er} Prix

4ème Catégorie : Balcons et terrasses

- 1 - Annie MERESSE
- 2 - Denise QUENESSON
- 3 - Valérie DEFOSSÉ
- 4 - Lidia CROATTO
- 5 - Denise DUMONT
- 6 - Marie-Paule HADJADJ
- 7 - Valantino COEZ
- 8 - Béatrice CANONNE

Catégorie 4 - 1^{er} Prix



8ème Catégorie : Cours fleuries

- 1 - Jacques PARADIS
- 2 - France MERCIER
- 3 - Thierry DOMISE

Catégorie 8 - 1^{er} Prix



Cérémonie des Vœux du Personnel de la Ville



Pour la seconde année consécutive, la cérémonie des vœux du personnel s'est tenue à l'Espace Mclayers. Plus de 200 actifs et retraités étaient présents. Monsieur BAJODEK, Secrétaire Général de la Mairie a résumé l'action des élus ainsi que celle du personnel, parfois ardue, notamment au niveau des montages financiers pour l'attribution de subventions destinées à la mise en œuvre de travaux. Ceux-ci nombreux, ont été résumés et les projets pour 2003 évoqués. Monsieur Guy BRICOUT, quant à lui, a insisté sur l'importance d'une intercommunalité forte pour appuyer les projets futurs. Ensuite, place aux distinctions du personnel avec les traditionnelles remises de médailles d'honneur régionales, départementales et communales du travail.

Le Secrétaire Général de la Mairie à l'honneur

C'est avec un plaisir non dissimulé que Guy BRICOUT ainsi que les élus, ont remis à Monsieur BAJODEK la médaille d'or de la Ville de Caudry en récompense du travail fourni. Monsieur Jean BAJODEK, est né en 1955 à Douchy-Les-Mines. Il est marié et père de trois enfants. Il est titulaire d'une licence en droit public, études supérieures qu'il a menées tout en étant surveillant de lycée et collègue. À sa sortie de l'Institut Régional d'Administration de Lille, il est affecté, en 1984, à la Sous-Préfecture de CAMBRAI où il se voit confier la Direction du Service des Relations avec les Collectivités locales. Durant 7 années, il aura en charge le contrôle de la légalité des actes de gestion des communes ainsi qu'une fonction de conseil auprès des élus locaux. Fort de cette grande expérience professionnelle, il devient le 1^{er} Février 1991, à l'âge de 35 ans, le nouveau Directeur Général des Services de la Ville de Caudry.



Je suis heureux de travailler journalièrement avec M. BAJODEK qui, doté d'une grande intelligence, ne ménage pas son temps au service de notre ville et qui, de par sa formation et l'expérience acquise sait monter rapidement et efficacement les dossiers. Je pense que nous formons un excellent tandem caractérisé par l'amitié et le dévouement à notre ville que nous voulons voir prospérer.

La médaille d'or de la ville de Caudry, distribuée avec parcimonie, concrétise les remerciements des élus et de la population à l'égard d'un grand fonctionnaire municipal qui, bien que n'étant pas né à Caudry donne le meilleur de lui-même à sa ville d'adoption au point « d'oublier » de prendre des vacances.

Merci Jean

Le Maire
Conseiller Général

Et l'ensemble du Conseil Municipal



Remise de médailles à la Maison de Retraite Léonce Bajart

En février dernier, en présence de Guy BRICOUT, Jean-Marie LEMAIRE, des administrateurs, des élus, du personnel de l'établissement et enfin des résidents, se sont déroulées, après la traditionnelle cérémonie des vœux, les mises à l'honneur de cinq employés avec les médailles régionales, départementales et communales du travail.

Médaille d'Argent :

- Mme Valérie LEBON qui débuta sa carrière à Cambrai et qui est aide-soignante à Caudry depuis 1993.
- Mme Jocelyne I.E GOVIC, qui est agent des services hospitaliers depuis 1982.
- Mme Dominique LECOCQ, qui est entrée dans l'établissement en 1982 en qualité d'agent de service.
- Mme Marie-José PRUVOT, entrée dans l'établissement en 1983 en qualité d'agent de service.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que Monsieur BRICOUT, Maire de Caudry, a procédé à la remise de la dernière médaille. En effet, celle-ci a été décernée au 1^{er} adjoint de Caudry, le Docteur Gérard BOURY, médecin généraliste dans la commune depuis 1968 date à laquelle il a pris ses fonctions dans l'établissement en tant que médecin responsable. Nommé attaché en 1992 il devient membre titulaire de la commission de réforme du personnel hospitalier en qualité de représentant de l'administration à partir de 2000. Il est actuellement membre du conseil d'administration.



Cérémonie des Vœux de la Communauté de Communes de l'Est-Cambrésis



La cérémonie des vœux de la Communauté de Communes de l'Est Cambrésis s'est déroulée le 1^{er} février 2003, en présence de Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes de l'Est-Cambrésis, de l'ensemble des Conseillers Communautaires et de Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes de Carnières-Sud. Après avoir présenté ses vœux au nom du personnel, Monsieur Olivier LEVEAUX a dressé le bilan de l'année écoulée. Monsieur BRICOUT a ensuite remercié le personnel pour le travail accompli, et conjointement avec Monsieur DEVAUX a annoncé un rapprochement des deux communautés.

Monsieur Guy BRICOUT
pour la liste
« Ensemble pour Caudry »

Pour la 1ère fois dans le cadre du droit d'expression réservé aux élus municipaux par la loi du 27 novembre 2002, je vous soumetts avec mon groupe « Ensemble pour Caudry », notre première tribune.

Fidèles à nos principes, il n'est pas question dans ces quelques lignes de polémiquer avec nos collègues du conseil municipal. Notre préoccupation reste uniquement centrée sur le développement de Caudry et le bien être de nos concitoyens car j'ai toujours considéré que les luttes politiques de clocher souvent stériles, ne devaient se dérouler qu'à certaines périodes. Toutefois, s'il m'était permis de formuler un vœu, j'aimerais parfois avoir comme interlocuteur au conseil municipal, une opposition plus constructive, exerçant comme il se doit son droit légitime à la critique mais qui n'hésiterait pas lorsque ensemble nous récoltons les fruits d'un travail collectif, à se féliciter des progrès accomplis au profit des Caudrésiens.

Évoquons désormais la vie de notre cité et les travaux en cours de réalisation. Tous font l'objet d'importantes subventions et concourent à modifier la physionomie de nos quartiers, qu'il s'agisse du centre ville avec l'achèvement de notre grande salle de spectacles de 500 places, de la réhabilitation de la rue de la République et l'achèvement de la construction de logements par des investisseurs publics et privés rue de Valenciennes et rue de Cambrai.

En matière de projets, de vastes chantiers vont bientôt voir le jour avec notamment la zone commerciale le long de la RN 43, l'extension de l'ANPE et du CAMPS et enfin de la médiathèque départementale qui diffusera la culture dans notre secteur.

Je souhaiterais enfin évoquer dans le cadre de la loi sur le redéploiement des forces de sécurité publique, l'arrivée à la rentrée prochaine d'un effectif de 45 gendarmes (5 patrouilles de jour et 2 patrouilles de nuit, traitement des appels en local la nuit). Avec mes collègues maires de Beauvois, Béthencourt et Fontaine-au-Pire, nous aurions souhaité le maintien du statu quo. À défaut nos demandes ont cependant été entendues car nous avons reçu l'assurance de bénéficier d'un niveau de sécurité au moins équivalent à la situation initiale avec le maintien d'une permanence rue Roger Salengro.

À ce sujet, j'ai été amené à intervenir auprès des autorités de l'Etat pour rappeler la nécessité de traiter humainement le transfert des policiers vers d'autres lieux d'affectation avec notamment la nécessité d'accompagner financièrement des familles contraintes brusquement de déménager.

L'été approche : fleurissez et embellissez notre ville pour votre bien et le bien de tous. Merci.

Très cordialement à vous tous

Guy BRICOUT
Et son groupe

Expression Libre

Le droit d'expression des conseillers municipaux

Charte de bonne conduite dans la rédaction des écrits destinés Au Journal Municipal « DIALOGUE »

Adoptée par 29 voix Pour et 3 abstentions :
MM. BEZIN, DEBOURGIA et PODEVIN

lors de la séance du Conseil Municipal du 26 Novembre 2002.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, un espace doit désormais être réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, conformément à l'article 9 de la loi du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité.

➤ Les publications municipales sont soumises au droit de la presse, essentiellement régi par la loi du 29 juillet 1881.

➤ Le Directeur de la publication est Monsieur le Maire de la Ville de Caudry.

➤ Le Directeur de la publication, au titre de son devoir de vérification et de surveillance, devra être destinataire des articles émanant des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale avant parution en vue de se prémunir contre les délits de presse et à titre d'exemple : l'injure, la diffamation ou encore l'incitation à la haine raciale... cette prérogative constitue un droit de regard essentiel vis à vis des délits ci-dessus exposés.

➤ En cas de doute, sur la nature d'un écrit, le directeur de la publication en avisera l'auteur pour une rectification éventuelle.

➤ L'article émanant d'un élu n'appartenant pas à la majorité municipale ne devra en aucune manière mettre en cause personnellement un élu ni même désigner nominativement une personne. Toutefois, les élus de la majorité municipale pourront bénéficier d'un droit de réponse dans la publication suivante, le cas échéant.

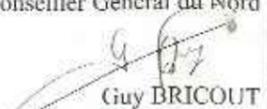
➤ Le droit d'expression des élus est individuel. Toutefois, en cas de regroupement de conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale au sein d'un groupe identifié, le droit d'expression appartiendra alors au groupe. Une production unique sera alors publiée.

➤ Le délai de remise des textes : les Conseillers Municipaux concernés par les présentes mesures seront avisés, par écrit, de la date approximative de parution de la publication et ils auront alors 15 jours pour remettre au Directeur de la publication leur texte afin que celui-ci soit publié dans de bonnes conditions. Si un texte était déposé en dehors du délai ci-dessus indiqué, il ne pourrait être publié. En cas de non production, cet espace d'expression ne sera pas utilisé dans un autre but.

➤ L'format des textes : dans un souci d'égalité, chaque publication devra respecter l'espace d'expression suivant : 10 cm x 28,7 cm par groupe.

Caudry, le 27 novembre 2002

Le Maire
Conseiller Général du Nord


Guy BRICOUT

Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens,

La loi relative à la démocratie de proximité du 27-02-2002 stipule que dans les communes de plus de 3500 habitants, un espace doit être réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale.

Ce nouveau droit, nous conseillers de gauche, PS, PC, nous entendons l'exercer pleinement, d'autant plus pleinement que la politique anti-sociale menée par le gouvernement le plus réactionnaire que l'on n'ait jamais connu et soutenu par notre député et son suppléant, ne sera pas sans conséquences néfastes pour notre commune et ses habitants. Les cadeaux et privilèges accordés aux plus riches et aux patrons, au détriment bien évidemment des plus démunis, la remise en cause de certains acquis sociaux (35h, CMU, APA, ...), la politique de santé, la fin des CES et emplois jeunes, les licenciements plus faciles pour les entreprises, la remontée du chômage, la décentralisation sans moyens délégués suffisants, etc..., autant d'éléments qui se traduiront par plus de misère, plus de marginalité, plus d'impôts locaux et moins de service public.

A travers notre espace, nous nous efforcerons, en toute objectivité, de mettre en garde nos concitoyens contre tout ce qui ne serait pas réalisé dans l'intérêt du plus grand nombre, tout ce qui pourrait engager dangereusement notre avenir notamment sur le plan financier. Nous les mettrons également en garde contre les dangers du mariage Cambrai Caudry.

A ce propos, est-il normal que le député maire de Cambrai ait sa permanence dans les locaux de la mairie de Caudry ?

Fruit de cette étroite « collaboration » : en Novembre-Décembre, le Conseil Municipal a abordé le projet de suppression du commissariat de police. Mr le Préfet, le député de la circonscription, ont eu l'occasion de nous l'exposer en présence de personnalités et de quelques élus du Caudrésis.

Nous pensons que le statu quo, c'est à dire le maintien d'une petite brigade de gendarmerie et d'un commissariat de police était la bonne solution, celle qui a fait ses preuves ; nous avons également déclaré que dans le cas d'une inévitable fermeture, il était plus facile de supprimer une brigade de 5 gendarmes et de conserver un commissariat de 50 policiers ; mais cela fait partie des subtilités de la démocratie, les décisions étaient prises bien avant ces réunions.

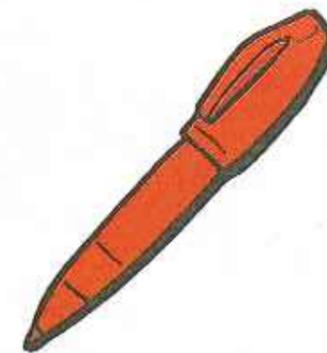
Le Maire, Conseiller Général et député suppléant de la majorité, ne pouvait se permettre de faire des vagues : ce sera une brigade de gendarmerie. Ce qui nous inquiète, malgré les affirmations de Mr le Maire, c'est le coût de l'opération. Le contribuable Caudrésien devra mettre la main à la poche pour l'attribution des terrains nécessaires à la construction d'une caserne avec ses logements, la destruction de vieux bâtiments, l'aménagement des voies d'accès, etc...etc.. ! Les finances de l'Etat seront évidemment présentes, mais le moins possible ! !

A plus longue échéance, la création d'une police municipale, avec son coût et ses travers, verra forcément le jour et n'apportera que des ennuis à la cité de la dentelle.

Les Conseillers d'opposition de Gauche

B. Podevin J. Debourgia G. Bézin

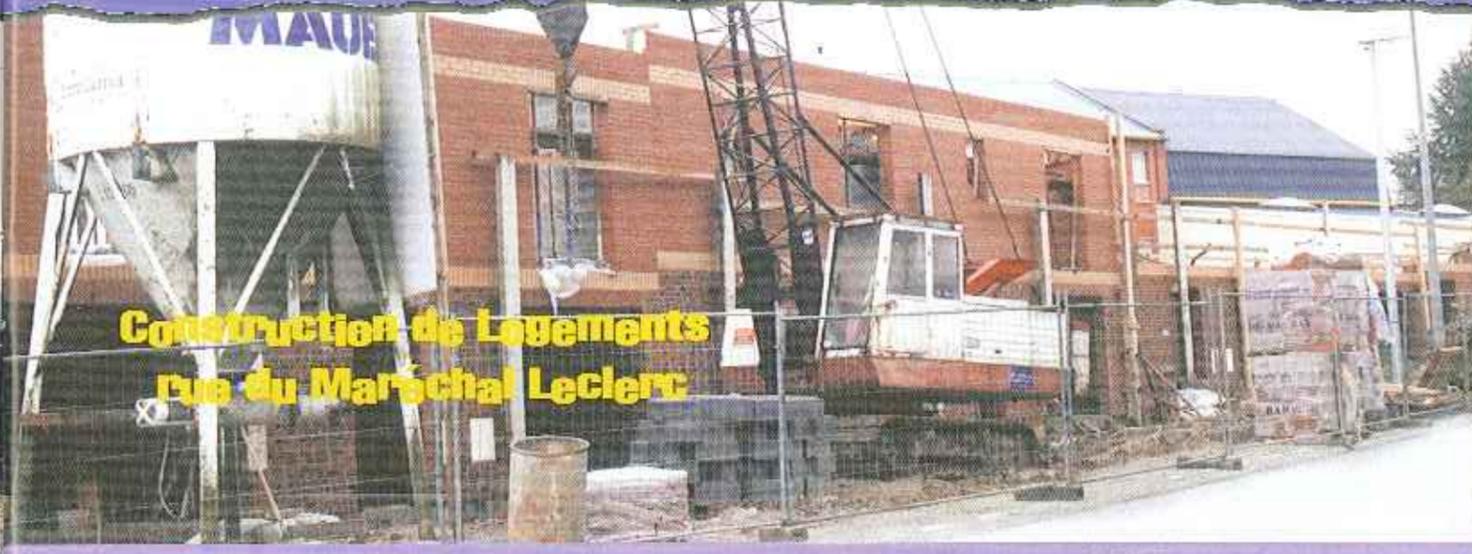
Madame Mélanie Ethuin
Responsable de la liste
« Pour une gestion plus adroite »



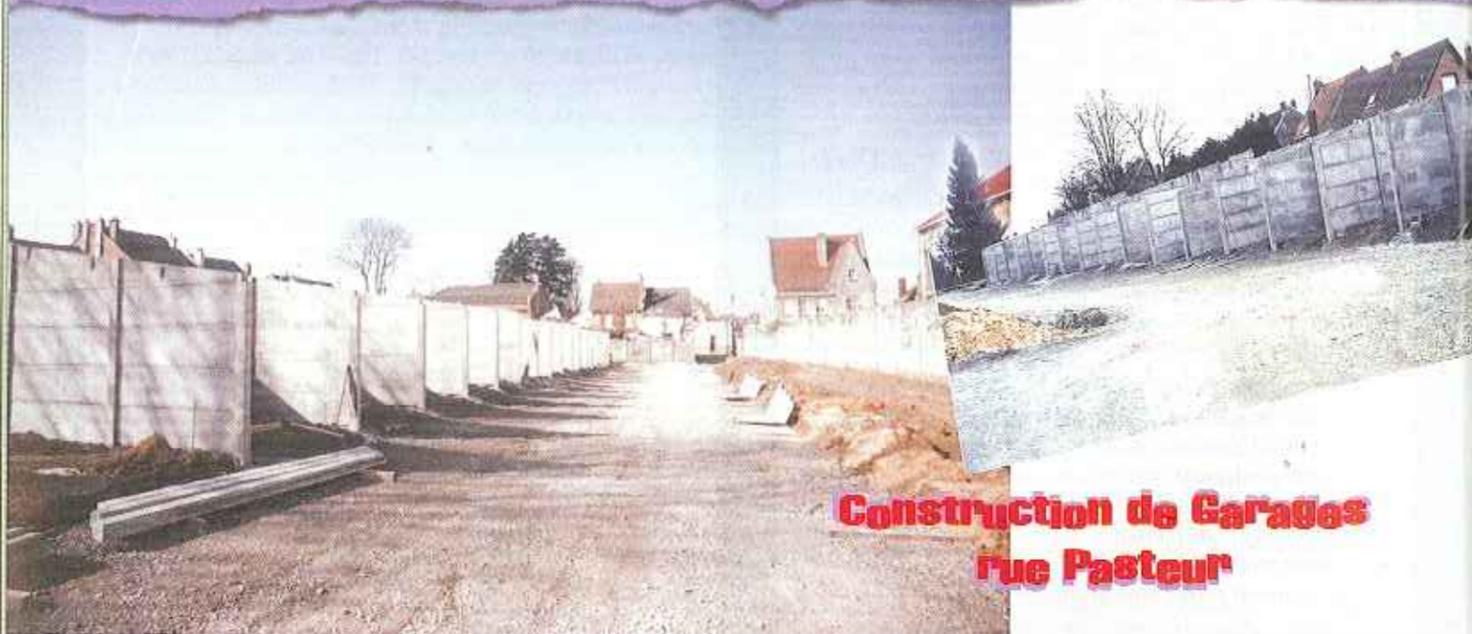
Article
non communiqué



**Construction de Logements
rue de Cambrai**



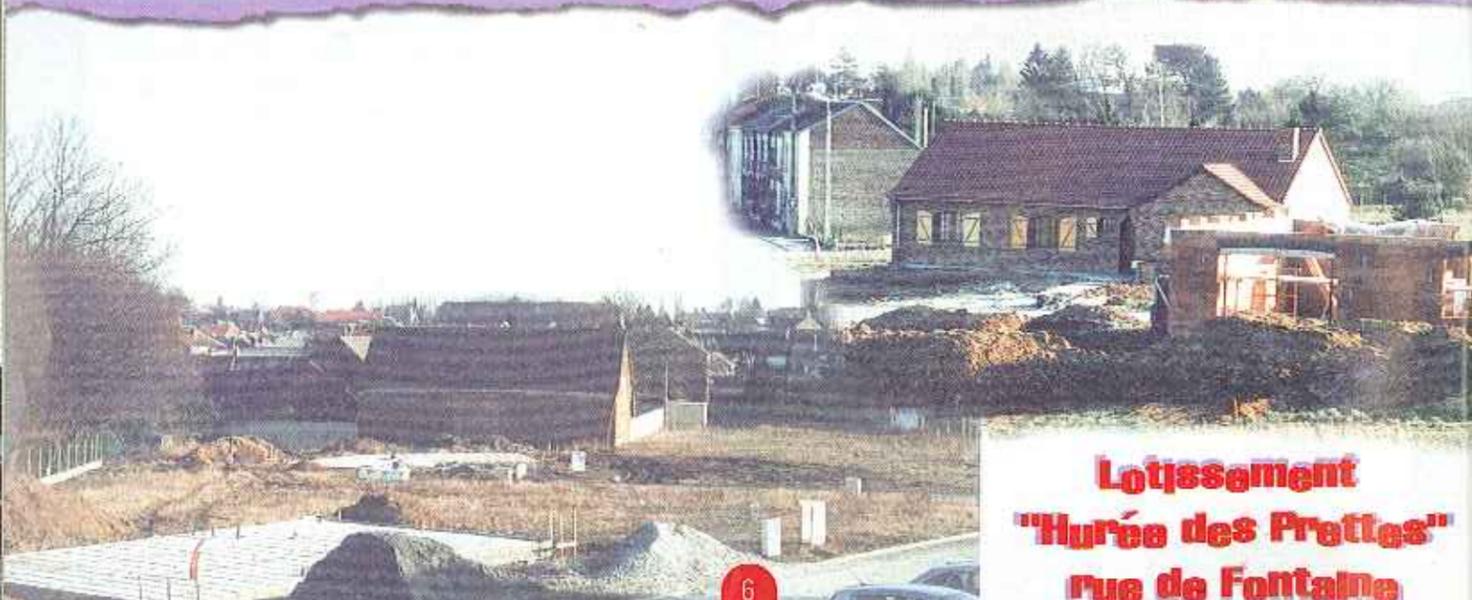
**Construction de Logements
rue du Maréchal Leclerc**



**Construction de Garages
rue Pasteur**



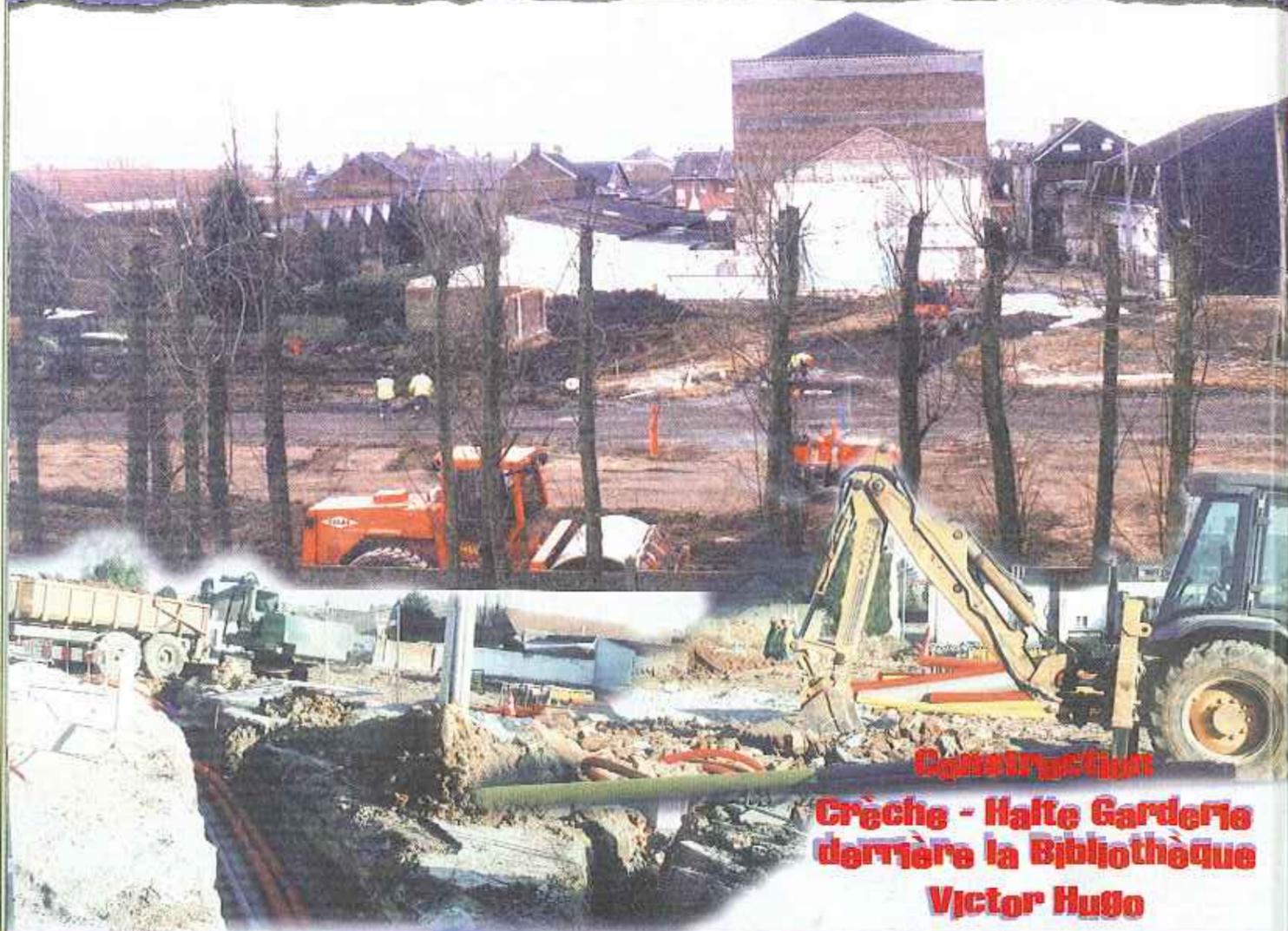
**rue de la
République**



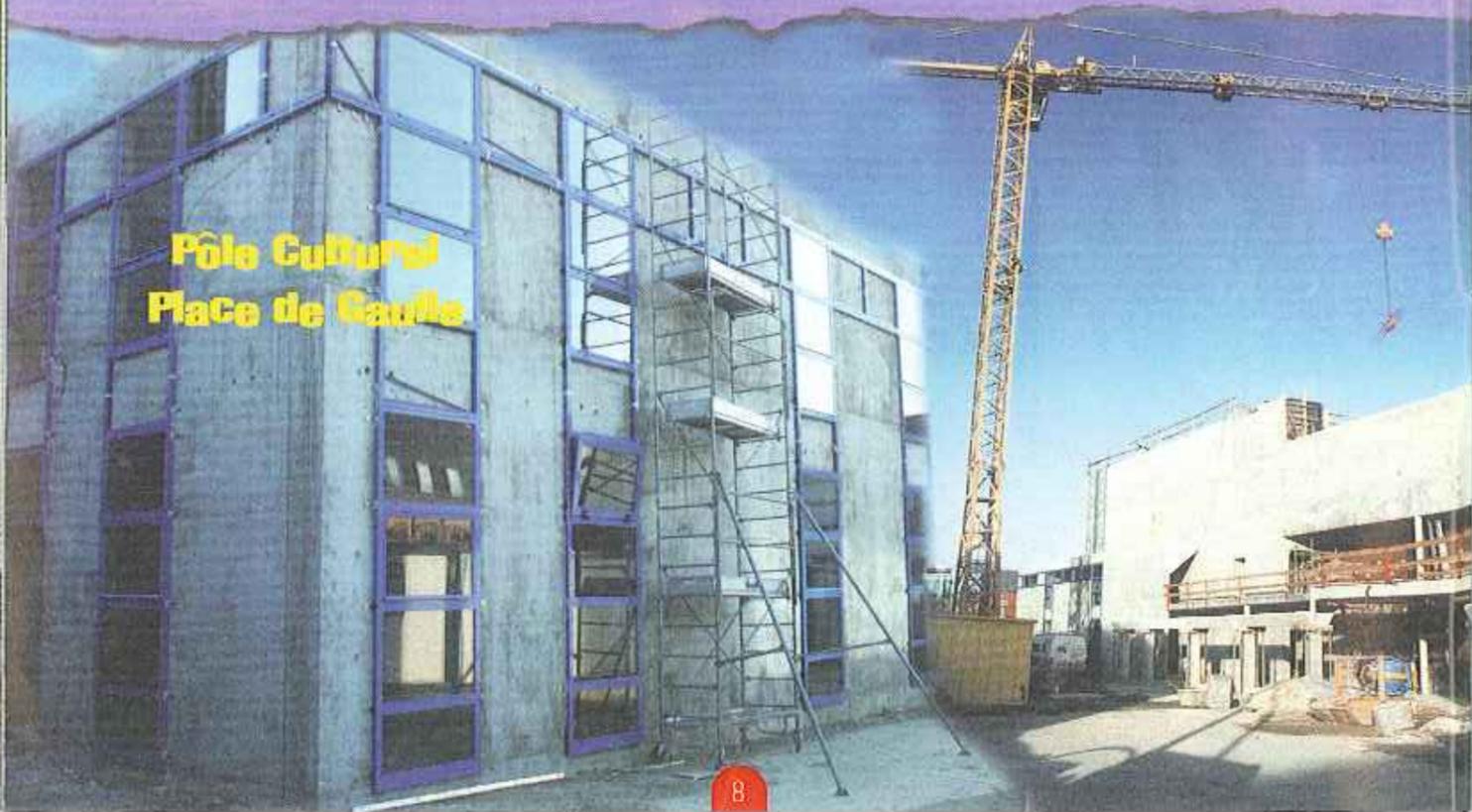
**Lotissement
"Hurée des Prettes"
rue de Fontaine**



**Fouilles Archéologiques
Bd du 8 Mai**



Constructif
Crèche - Halte Garderie
dans la Bibliothèque
Victor Hugo



Pôle Culturel
Place de Gaulle



Dossier «SPECIAL LOGEMENT»

ACCESSION A LA PROPRIETE

Il faut savoir que : Les pouvoirs publics souhaitent rendre l'accès social à la propriété plus large et plus facile. C'est un objectif de SOLIDARITE pour la promotion des familles les plus modestes.

- trois formes d'accès sociale à la propriété coexistent au sein des organismes H.L.M. :
- 1° l'accès
 - 2° la location - accession
 - 3° la vente H.L.M., prioritairement à leurs occupants.

Actuellement, l'accès à la propriété est assez faible, du moins pour l'instant, elle représente quelques milliers de logements par an.

garantie complémentaire des dispositifs en faveur des accédants.

Des dispositifs de sécurisation mis en place par de nombreux organismes reposent sur trois niveaux :

- 1° un contrat de revente valable pendant dix ans, en cas « d'accident de la vie » (invalidité, décès, mutation...).
- 2° une garantie de rachat par l'organisme selon les règles convenues à l'avance.
- 3° une garantie de relogement, soit avec maintien dans les lieux, soit dans le parc locatif.

Ces dispositifs permettent de préserver les familles d'une situation d'échec, quoi qu'il arrive.

Note : Le secrétariat d'Etat au logement mettra très prochainement en place, en concertation avec l'Union nationale H.L.M., un dispositif d'accès social pour satisfaire une demande importante d'accès à la propriété répondant aux attentes des habitants de toutes les couches de la population.

LOCA-PASS

Bénéficiaires :

- Salariés du secteur assujéti au 1% logement (CDD - CDI),
- Jeunes de - de 30 ans (en recherche d'emploi ou en situation d'emploi),
- Etudiants justifiant d'un CDI de 3 mois minimum dans les 6 derniers mois.

Conditions :

- A) Dépôt de garantie : Vous pouvez bénéficier d'une avance gratuite d'un montant correspondant à 2 mois de loyer hors charge.
 - B) Garantie de loyer : Montant correspondant à 18 mois de loyer + charges. Cumul avec d'autres garanties - sauf garantie F.S.I.
- Vous devez faire la demande à l'organisme gestionnaire du 1% logement (C.I. ou C.C.T) le plus proche de votre domicile.

Vous êtes à la recherche d'un logement

(Appartement - Studio - Maison à louer)

Adressez-vous à l'Agence Habitat H.L.M. du lieu de votre domicile.

Des renseignements complémentaires concernant l'habitat et vos droits et obligations peuvent vous être fournis par :



LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT

1, place de la Porte Notre Dame
59400 CAMBRAI
Tél : 03.27.81.15.83
Association régie par la loi 1901

2ème série des termes abrégés :

- A.N.A.H. : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
- O.P.A.H. : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- C.N.H. : Conseil National de l'Habitat.
- S.R.U. : Loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain.
- PLUS : Prêt Locatif à Usage Social.

- P.A.U.I.O.S. : Prime Amélioration de Logement à Usage Locatif et à Occupation Sociale.
- P.D.A.L.D.P. : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.
- C.I.L. : Comité Interprofessionnel du logement.
- C.C.I. : Chambre de Commerce et d'Industrie.

Pierre FOVEZ
Adjoint au Logement

Commission vie des Quartiers

À l'écoute des Caudrésiens, cette commission a pour rôle de faire remonter les problèmes quotidiens aux services concernés de la Mairie, ainsi qu'à Monsieur le Maire.

Elle organise également des réunions de quartier afin d'étudier sur place les problèmes généraux liés aux quartiers. Pour optimiser son efficacité, la commission a décidé de diviser CAUDRY en 27 secteurs afin d'étudier les différents problèmes rencontrés par les riverains. Ce travail très important a déjà commencé et de nombreux problèmes ont été mis au grand jour. Ceux-ci peuvent être de différents natures :

- Problèmes de voirie (trouées, chaussées, espaces verts, etc...)
- Problèmes de signalisation (plaques de rue absentes ou erronées, signalisation routière non adaptée, etc...)
- Problèmes d'hygiène ou de dégradations (maisons occupées mais insalubres, maisons inoccupées laissées à l'abandon, maisons dangereuses ou très dégradées, etc...)

Une fois recensées puis triées,

les questions à traiter sont classées en plusieurs catégories:

1/ Les problèmes qui demandent une petite intervention des services municipaux :

- Généralement, ils sont traités très rapidement.
- 2/ Les problèmes plus importants qui nécessitent l'intervention d'une entreprise :
- On procède alors à un regroupement des travaux afin de limiter le coût de l'intervention de l'entreprise.

3/ Les problèmes qui ne peuvent pas être résolus immédiatement.

- Généralement parce qu'ils ne sont pas du ressort de la municipalité mais d'une autre institution ou organisme (EDF (SDF, FIAN, etc...)) ou

parce qu'ils sont du domaine du privé et que dans ce cas la commission ne peut rien. Cependant et lorsqu'une solution peut être envisagée, la commission va essayer d'aider à régler ce litige en faisant une intervention auprès des propriétaires privés concernés ou en donnant un conseil.



M. Bernard POULAIN, Mme Sandrine VILAIN
COURBET,
M. Christian POULET, Mme Dominique ZANNIER
et Mme Liliane RICHOMME

Inauguration du stand de tir

C'est en présence de Michel RONCIER, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports et de nombreuses personnalités de la vie politique et locale qu'ont été inaugurés le Samedi 15 Février dernier les travaux effectués au Stand de Tir.



M. RONCIER entouré de M. KUKURUDZ,
Président de l'Association Tir Sportif Caudrésien et de M. BRICOUT, Maire de Caudry

En service depuis de nombreuses années, le stand de tir accusait le poids des années et ne répondait plus aux attentes des adhérents de l'association.



En partenariat avec l'association « Tir Sportif Caudrésien », les Services Techniques municipaux et le Service des Sports ont entrepris la réfection et l'extension du stand de tir. Afin d'offrir aux membres de l'association des conditions de pratique optimales, ces travaux ont été réalisés en tenant compte des exigences fédérales. Par ailleurs, l'extension du stand de tir a permis la création de 5 pas de tir à 10 mètres (tir aux plombs). Ce nouvel outil permettra à l'association de mettre en place une école de tir. Enfin, il a été procédé à la mise en conformité du bâtiment.

Débat d'orientation budgétaire - EXERCICE 2003 -

Chaque année, le débat d'orientation budgétaire est un moyen de communication de notre ville sur les orientations de la gestion municipale, notamment en matière d'investissements, et sur sa stratégie financière.

Mais ce débat fournit aussi l'occasion :

*d'une part, d'indiquer les dispositions de la Loi de Finances 2003 intéressant les ressources des collectivités locales, qu'elles émanent de l'Etat - Dotations - ou relèvent de la fiscalité directe locale (Impôts locaux),

*d'autre part, de faire une présentation, pour l'année 2001, à partir de données récentes fournies par le Trésor Public, les ratios de gestion permettant de situer CAUDRY avec des communes de même importance démographique (10 000 - 20 000 habitants).

A) LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Trois dotations concernent plus particulièrement notre commune. Il s'agit de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP).

La D.G.F.

Il est bon de rappeler qu'à côté du produit des impôts locaux la D.G.F. constitue la seconde recette de fonctionnement du budget communal.

Dans sa globalité, la D.G.F. se décompose en :

*d'une part, une dotation forfaitaire aux communes,

*d'autre part, une dotation d'aménagement qui regroupe la dotation d'intercommunalité et les dotations de solidarité versées aux communes (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

Au niveau global, la progression de la DGF s'élève à 2,29403 % soit un taux moindre par rapport à celui de l'année 2002 (+ 4,07 %).

Il m'a semblé intéressant et utile de dresser un tableau comparatif pour savoir comment CAUDRY se positionnait par rapport à d'autres communes de même importance démographique ou du Cambrésis.

Communes	Population	Montant DGF en Euros	Montant DGF en Francs	DGF/hbts en Euros	DGF/hbts en Francs
ANZIN	14 238	3 236 881	21 232 548	227,34	1 491,26
AULNOYE-AYMERIES	9 448	1 799 396	11 803 264	190,45	1 249,29
BRUAY-SUR-ESCAUT	11 947	3 084 912	20 235 696	258,22	1 693,79
CAMBRAI	34 993	7 949 533	52 145 518	227,17	1 490,17
CAUDRY	13 697	1 700 216	11 152 686	124,13	814,24
CONDE-SUR-ESCAUT	10 607	3 915 271	25 682 494	399,12	2 421,28
DENAIN	20 584	4 758 275	31 212 238	231,16	1 516,33
DOUCHY-LES-MINES	10 497	2 979 792	19 546 154	283,87	1 862,07
FOURMES	14 231	3 081 042	20 210 311	216,50	1 420,16
HAUMONT	16 201	3 948 388	25 899 727	243,71	1 598,65
JEUMONT	10 953	2 514 632	16 494 905	229,58	1 505,97
LE CATEAU	7 688	1 449 741	9 509 678	188,57	1 236,95
LE QUESNOY	5 089	830 555	5 448 084	163,21	1 070,56
MARLY	11 788	2 922 658	19 171 380	247,94	1 626,35
MAUBEUGE	34 051	8 344 280	54 734 889	245,05	1 607,44
RAISMES	13 811	4 179 993	27 418 957	302,66	1 985,30
SAINT-AMAND-LES-EAUX	17 331	3 492 814	22 911 358	201,54	1 321,99
SAINT-SAULVE	11 188	1 060 926	6 959 218	94,83	622,03
SOLESMES	4 907	810 525	5 316 695	165,18	1 083,49
VALENCIENNES	42 343	12 321 242	80 822 049	290,99	1 908,75
VIEUX-CONDE	10 764	2 218 279	14 550 956	206,08	1 351,82
TOTAL	326 356	76 599 351	502 458 805	234,71	1 539,60

Ce document vous permettra de constater le faible montant par habitant (124,13 € - 814,24 F) attribué à notre ville et ce, par comparaison à la moyenne de cet échantillon de communes (234,71 € - 1 539,60F) tout comme « la perte sèche » que nous subissons au niveau de notre D.G.F. Ainsi si la Ville était alignée sur la moyenne précitée, **elle percevrait : 234,71 € x 13 697 hbts soit une somme de 3 214 822 € (21 087 856 F) au lieu de 1 700 216 € soit un rapport quasiment du simple au double.**

Pour trouver une explication à cette situation fort pénalisante, il faut prendre en compte la volonté de l'Etat de faire jouer, par l'intermédiaire de la D.G.F., la solidarité nationale en faveur des communes pauvres et défavorisées.

C'est ainsi que si des communes :

*d'une part, ont un faible **potentiel fiscal**, c'est à dire peu d'usines, de commerces, des immeubles d'habitation aux normes de confort insuffisantes et donc finalement pas beaucoup de bases d'imposition,

*d'autre part, ont recours à une **forte pression fiscale**, c'est à dire qu'elles pratiquent des taux d'imposition élevés sur les ménages et les entre-

prises alors **ces communes bénéficieront d'une D.G.F. importante.**

Tel n'est pas le cas de CAUDRY qui, a su faire preuve, depuis de nombreuses années, de dynamisme pour favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques d'où un fort potentiel fiscal.

Comme dans le même temps, en matière d'impôts locaux, notre pression fiscale est modérée, il en résulte une D.G.F. moins importante.

Je le regrette d'autant plus vivement que notre commune doit faire face à de nombreuses charges de fonctionnement et que notre population est de condition sociale modeste.

LA D.S.U.

En 2003, les crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine progressent de 3,74 % et s'élèvent à 614,9 millions d'euros. Ce dernier montant représente 4,51 % de la masse D.G.F. consacrée aux communes et à leurs groupements.

Il est bon de rappeler que les communes de plus de 10 000 habitants sont susceptibles d'être éligibles à la D.S.U. L'attribution est fonction d'un classement, par ordre décroissant, selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

•45 % en fonction du potentiel fiscal moyen par habitant,

•15 % en fonction du pourcentage de logements sociaux,

•30 % en fonction du nombre de bénéficiaires d'aides au logement,

•10 % en fonction du revenu par habitant.

A partir de cet indices, seules les communes classées dans les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants sont éligibles.

Depuis quelques années, notre ville perçoit la D.S.U. Elle s'élevait à 248 667,06 en 2000, 232 956,28 en 2001 et 237 366 en 2002.

A ce jour, aucune information ne nous est parvenue quant à son montant 2003.

LA D.C.T.P.

En 2003, cette dotation s'élèvera à 51 786 soit un montant identique à celui de 2001 et 2002.

B) LES MODIFICATIONS FISCALES

La loi de finances pour 2003 a fixé à 1,015 le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour l'ensemble des propriétés. Cette augmentation des bases de la fiscalité locale de 1,5 % constitue une rupture car depuis 1996, le taux d'augmentation était limité à 1%.

En matière de taxe professionnelle, la loi de finances pour 2003 a :

•d'une part, prévu un allègement pour les professions libérales employant moins de 5 salariés qui sera compensé par l'Etat,

•d'autre part, prévu d'assujettir FRANCE TELECOM, au niveau de ses établissements, et donc au profit des communes d'implantation. Mais cette opération sera neutre pour les collectivités. En effet, l'Etat va opérer un prélèvement sur la compensation de la part - salaires - de la Taxe Professionnelle qu'il verse aux communes et ce, à due concurrence de ce transfert de recettes fiscales. Il m'a été indiqué par les Services Fiscaux que CAUDRY était concernée par l'imposition locale de FRANCE TELECOM. Le prélèvement de l'Etat serait de 58.104 et correspondrait aux bases 2003 de cet établissement, soit 335 472

multiplié par notre taux de taxe professionnelle 2002, soit 17,32 %.

Par ailleurs, il faut rappeler qu'à partir des impositions 2003, la part salariale de l'assiette de la taxe professionnelle est complètement supprimée. Cette suppression a été opérée progressivement et compensée aux communes.

C) COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2001

•Au niveau de la section de fonctionnement :

➔Les recettes fiscales sont plus importantes que les moyennes départementale et régionale. Cela résulte de l'assiette imposable (bases) à la taxe professionnelle et non du niveau des taux.

➔La D.G.F./habitant est inférieure de 531 F à la moyenne départementale, soit un manque à gagner de près de 7 300 000 F (- 1 108 778) par an compte tenu de notre population (13 697 hbts).

Notre D.G.F. représente 10,35 % des produits de fonctionnement contre 21,92 pour la moyenne du département.

Le pourcentage des dotations et participations reçues, par rapport aux recettes de fonctionnement, atteint 25,80 % contre 38,61 pour la moyenne du département.

Monsieur le Maire réitère ses observations sur cette « perte sèche » de D.G.F. qui pénalise, notre commune, au niveau de sa capacité d'épargne, de son autofinancement et donc de sa marge de manœuvre. Une nouvelle architecture de D.G.F., faisant la part belle et surtout logique à la péréquation s'impose pour bien prendre en compte le niveau de charges qui est le nôtre.

➔A propos des dépenses de fonctionnement, leur montant (7 429 F/hbt) dépasse les moyennes départementale et régionale respectivement de 5 768 F et 5 569 F.

Cette donnée illustre le niveau des services rendus à la population et prend en compte des charges de centralité que CAUDRY supporte au niveau du bassin de vie du Grand Caudrésis.

➔Les charges de personnel s'établissent à 3 058 F/hbt contre 2680 F pour la moyenne départementale. Cependant en pourcentage, elles représentent 43,82 % contre 48,61 %.

➔Les charges financières (intérêts des emprunts) s'élèvent à 698 F/hbt contre 339 F pour la moyenne départementale.

Rappelons, qu'en 2000, ces charges se montaient à 721 F/hbt contre 354 F pour la moyenne départementale.

L'encours de la dette par rapport à la capacité d'autofinancement continue de diminuer.

Remboursement des intérêts, évolution de 1990 à 2002



Pourcentages des remboursements en intérêts par rapport aux dépenses de fonctionnement



TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2002

Tableau comparatif

Légende : TH Taxe d'Habitation
TFB Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

TFNB Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TP Taxe Professionnelle

Communes	Population	TH	TFB	TFNB	TP
ANZIN	14 238	19,82	23,21	88,78	/
Taux Communal					21,69
Taux Intercommunal					21,69
Total		19,82	23,21	88,78	21,69
AULNOYE-AYMERIES	9 448	31,73	33,24	25,60	/
Taux Communal					20,73
Taux Intercommunal					20,73
Total		31,73	33,24	25,60	20,73
BRUAY-SUR-ESCAUT	11 947	17,84	35,40	67,85	/
Taux Communal					18,03
Taux Intercommunal					18,03
Total		17,84	35,40	67,85	18,03
CAMBRAI	34 993	22,99	17,42	28,66	/
Taux Communal					13,15
Taux Intercommunal					13,15
Total		22,99	17,42	28,66	13,15
CAUDRY	13 697	16,86	16,83	39,04	17,32
Taux Communal		1,29	1,29	3,56	1,34
Taux Intercommunal		18,15	18,12	42,60	18,66
Total		18,15	18,12	42,60	18,66
CONDE-SUR-ESCAUT	10 607	40,64	45,34	118,37	/
Taux Communal					27,76
Taux Intercommunal					27,76
Total		40,64	45,34	118,37	27,76
DEHAIN	20 584	22,53	24,27	62,63	/
Taux Communal					26,43
Taux Intercommunal					26,43
Total		22,53	24,27	62,63	26,43
DOUCHY-LES-MINES	10 497	20,05	28,72	97,66	/
Taux Communal					27,29
Taux Intercommunal					27,29
Total		20,05	28,72	97,66	27,29
FOURMIES	14 231	20,19	20,19	62,48	17,27
Taux Communal		5,34	5,48	13,50	5,01
Taux Intercommunal		25,83	25,65	75,98	22,31
Total		25,83	25,65	75,98	22,31
HAUTMONT	16201	25,57	26,69	87,92	/
Taux Communal					13,04
Taux Intercommunal					13,04
Total		25,57	26,69	87,92	13,04
JEUMONT	10 953	29,14	37,13	79,85	/
Taux Communal					19,25
Taux Intercommunal					19,25
Total		29,14	37,13	79,85	19,25

Communes	Population	TH	TFB	TFNB	TP
LE CATEAU-CAMBRESIS	7 688	24,85	23,35	64,30	20,81
Taux Communal		1,18	1,20	2,79	1,10
Taux Intercommunal		26,03	24,55	67,09	21,01
Total		26,03	24,55	67,09	21,01
LE QUESNOY	5 089	26,57	25,83	72,12	26,50
Taux Communal		3,00	3,00	3,00	3,00
Taux Intercommunal		29,57	28,83	80,12	29,50
Total		29,57	28,83	80,12	29,50
MARLY	11 708	17,78	27,06	57,17	/
Taux Communal					16,33
Taux Intercommunal					16,33
Total		17,78	27,06	57,17	16,33
MAUBEUGE	34 051	20,00	25,28	46,63	/
Taux Communal					16,74
Taux Intercommunal					16,74
Total		20,00	25,28	46,63	16,74
RAISMES	13 811	17,78	32,34	89,38	/
Taux Communal					26,74
Taux Intercommunal					26,74
Total		17,78	32,34	89,38	26,74
SAINT-AMAND-LES-EAUX	17 331	25,40	35,61	85,95	/
Taux Communal					22,76
Taux Intercommunal					22,76
Total		25,40	35,61	85,95	22,76
SAINT-SAULVE	11 188	14,80	16,93	52,14	/
Taux Communal					12,29
Taux Intercommunal					12,29
Total		14,80	16,93	52,14	12,29
SOLESMES	4 907	20,67	19,34	83,04	17,75
Taux Communal		1,34	1,37	4,23	1,24
Taux Intercommunal		22,01	20,71	68,07	18,99
Total		22,01	20,71	68,07	18,99
VALENCIENNES	42 343	31,17	26,32	49,89	/
Taux Communal					19,63
Taux Intercommunal					19,63
Total		31,17	26,32	49,89	19,63
VIEUX-CONDE	10 704	29,17	33,85	121,03	/
Taux Communal					26,33
Taux Intercommunal					26,33
Total		29,17	33,85	121,03	26,33
Classement CAUDRY (sur 21 communes)		20 ^{ème}	21 ^{ème}	19 ^{ème}	15 ^{ème}
Taux Communal		17 ^{ème}	19 ^{ème}	15 ^{ème}	15 ^{ème}
Taux Communal+Taux Intercommunal					



ENFANCE ET PARTAGE

N° Vert 0 800 05 1 2 3 4

Pour la Protection et la Défense de l'Enfant

Depuis 25 ans, l'Association Enfance et Partago dont le siège est situé à Paris, se bat pour protéger et défendre les enfants contre la maltraitance, qui peut-être des violences physiques et psychologiques, des négligences graves ou des sévices sexuels.

Elle compte en France 28 Comités locaux, composés de 600 bénévoles. Le Comité Local de Valenciennes situé à la Maison des Associations, 159 rue du Quesnoy couvre les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Son financement provient essentiellement de dons privés et de subvention.

Ses missions principales sont : **écouter, conseiller et orienter** les enfants victimes qui appellent le numéro vert (0 800 05 12 34) accessible à tous.

Ce numéro vert gratuit recueille les appels au niveau national. Un signalement concernant un enfant victime, résidant dans le Nord/Pas-de-Calais, est transmis au Comité Local de Valenciennes pour y être traité.

Le Comité Local est composé de 9 bénévoles dont une avocate du barreau de Valenciennes.

A Valenciennes, les bénévoles du Comité Local assurent une permanence le **lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 16h au 03.27.29.70.70**. (un répondeur fonctionne en dehors des heures de permanence).

Le terrain d'expression privilégié des actions de l'association est un **travail de proximité**

-Signalement des cas d'enfants maltraités aux services sociaux et juridiques,

-**Défense des enfants victimes** auprès des services juridiques (constitution de partie civile de l'association),

-**Aides directes** aux enfants des familles en difficulté,

-**Prévention** dans les milieux scolaires (lycées et collèges),

-**Partenariat** avec les entreprises, rapprochement avec les structures institutionnelles,

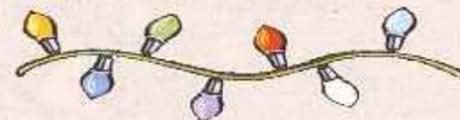
-**Participation** aux forums et expositions des associations de la région.

Les enfants sont essentiels parce qu'ils sont les adultes de demain, notre Comité Local du Nord et du Pas-de-Calais, mène des actions auprès des enfants pour prévenir, sensibiliser et dialoguer sur le thème de la maltraitance.

Les bénévoles motivés et disponibles seront les bienvenus. Contactez-nous :

ENFANCE ET PARTAGE
Comité Local du Nord/Pas-de-Calais,
Maison des Associations « **Marc LEFRANC** »
159, rue du Quesnoy
59300 VALENCIENNES
Tél : 03.27.29.70.70

Marché de Noël à WEDEL



Pour la deuxième année consécutive, le Comité de Jumelage, présidé par Mr Nicolas LESTRINGUEZ, a participé au Marché de Noël de Wedel, ville jumelle de la cité de la dentelle.

Une délégation de 7 personnes s'est donc rendue les 7 et 8 décembre chez nos amis d'outre-Rhin où comme toujours l'accueil fut très chaleureux.

Cette participation, outre le fait de renforcer encore les liens d'amitié qui unissent nos deux villes, avait un double objectif :

-Faire connaître et valoriser des produits de Caudry et du Cambrésis (dentelle, macramé, fromage, confiserie) sans oublier la distribution de dépliants touristiques.

-Inviter les associations ainsi que les habitants de Wedel à participer, à travers la distribution de 1000 tracts, à la célébration des 40 années de relations amicales des 24, 25 et 26 Octobre 2003. Si l'on en juge par l'accueil réservé à cette invitation, nous serons nombreux à Caudry en octobre prochain.



Voyage à SALOU

L'association des Retraités de Caudry vous propose un séjour de 15 jours, du 16 Mai au 30 Mai 2003, en Espagne à Salou, au tarif de 450 euros (2.950 F) par personne. Ce voyage se fera en autocar Grand Tourisme *** (bar, toilette, vidéo) au départ et retour de Caudry.

Il comprendra les prestations suivantes : cocktail de bienvenue, logement en chambre double, 12 nuits à l'hôtel Europa Park ***, pension complète avec vin inclus du 2ème jour au petit déjeuner du 14ème jour, assurance annulation, TVA.

Les tarifs ne comprennent pas : le supplément chambre individuelle 155 euros (1 016F) pour ceux qui le désirent, ni les excursions proposées sur place; l'assurance rapatriement : 22,50€.

Règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Retraités de Caudry.
Renseignements et inscriptions: M. Beauvillain au 03.27.76.04.82 ou M. J-C GABET au 03.27.85.14.03

Souvenir

Le 24 Décembre 2001, l'Amicale Laïque perdait une de ses figures emblématiques; René MERESSF nous quittait. Laïque convaincu, humble, attentif, tolérant, recherchant le dialogue et écouté; telles étaient les principales de ses nombreuses qualités. Il demeurera un exemple pour chacun d'entre nous.



Le 26 Janvier dernier s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Association Cyclotouriste de Caudry.



Assemblée Générale de l'Association Cyclotouriste de Caudry

Avant l'ouverture de la séance, l'assistance a observé une minute de silence en hommage à Madame BERSILLON décédée en Juillet 2002. Après les paroles de bienvenue, le Président, Monsieur DEBOURGIA, a présenté ses vœux à l'ensemble des personnes présentes ainsi qu'à Monsieur Serge WARWICK, Adjoint aux Sports. Monsieur DEBOURGIA a ensuite procédé au bilan de l'année 2002. Année très satisfaisante avec :

- 44 sorties dont 28 rallyes dans le Cambrésis, l'Avesnois et le Valenciennois.
- participation à Denain-Val Joly : distance 92 km, 6 participants.
- participation à Lille-Calais-Côte d'Opale : distance 160 km, 7 participants.
- participation à Paris-Cambrai : -Départ de Paris : 215 km, 1 participant -Départ de Ermenonville : 165 km, 11 participants -Départ Longavesnes : 35 km, 3 participants (3 jeunes de 13 ans)
- Organisation et participation au Parcours du Cœur du 24 Mars 2002 avec la Ville.
- Repas du 14 Septembre 2002 : 72 participants.
- Rallye du 16 Juin 2002 : peu de participants (250 contre 411 en 2001)



Monsieur DEBOURGIA a précisé que, bien entendu, tous les participants étaient encadrés par des voitures accompagnatrices... et n'a pas omis de remercier toutes celles et ceux qui offrent leur aide aux différentes manifestations organisées par le Club ainsi que la Municipalité pour son aide matérielle et la subvention allouée.

Prévisions 2003:

- Le comité souhaite créer un journal en couleur sous l'initiative de la secrétaire du club Madame Jeanne Rose.
- L'association désire participer aux rallyes des clubs voisins et aux grandes randonnées.
- Organisation du rallye annuel le 15 Juin et du repas le 13 Septembre 2003.
- Fixation de la cotisation à 25€

Enfin, Monsieur Guy BRICOUT n'a pas manqué de féliciter le Président ainsi que l'ensemble de l'association pour l'activité déployée au nom de Caudry.

Après le vote de l'ensemble des adhérents, Le comité se présente ainsi :

Président : Jean DEBOURGIA
Vice Président : Yves BERSILLON
Secrétaire : Jeanne Rose BISIAUX
Trésorier : Philippe MOREAUX
Les autres membres : André MENTION, Dany DELHAYE, François DOUX, Jean-Pierre BIDAUL et Francis DENHEZ.

Composition du nouveau Conseil d'Administration de l'Union Caudrésienne d'Athlétisme établi lors de la dernière Assemblée Générale :

Président : Christian LEFEBVRE
Vice Président : Dominique RENARD et Daniel DENIMAT.
Secrétaire : Sylvie LEFEBVRE
Secrétaire Adjointe : Evelyne DEVAULTY
Trésorier : Christian MERCIER
Trésorière Adjointe : Christiane RUELLE



Assemblée Générale de l'Orchestre d'Harmonie et de la Batterie Fanfare

C'est sous la présidence de M. Germain SANTER et en présence de M. Guy BRICOUT, Maire, Mme Elisabeth TOURNAY et M. Bernard VERMEIL, Adjoint, que s'est déroulée, dans les locaux de l'école de musique, l'assemblée générale de l'Orchestre d'Harmonie et de la Batterie Fanfare. Étaient également présents : M. Gilles LEROU-GE, Directeur de l'Harmonie ainsi que les professeurs de l'école. Le bilan de l'année écoulée est très satisfaisant car comme l'a souligné Monsieur SANTER, l'harmonie a participé avec succès à de nombreuses manifestations locales ou extérieures. En 2003, ces participations seront reconduites avec en plus un déplacement prévu à un festival à Écoust-St-Quentin.

Le Bureau :

Monsieur Germain SANTER, Président
Mme Elisabeth TOURNAY, M. Michel RUQUOIS, Vice-Présidents
Monsieur Jean-Claude GERVAIS, Trésorier
Madame Marie-Claude GERVAIS, Secrétaire.



Assemblée Générale de la Carpe Caudrésienne

Samedi 25 Janvier dernier, au Centre Socio-Culturel, s'est tenue, en présence d'un public très nombreux, l'Assemblée Générale de la Carpe Caudrésienne qui est forte de 800 membres (en incluant les - de 16 ans). Étaient également présents, outre les personnalités politiques Caudrésiennes, le Président de l'Amicale des pêcheurs Cambrésiens Michel TISON ainsi que Henri DELATTRE, administrateur du Douaisis et du Cambrésis pour la Fédération. Après avoir respecté une minute de silence à la mémoire des disparus, Monsieur FONTAINE, le Président a dressé le bilan de l'année 2002 et Monsieur HUROT, le Trésorier a fait état d'un bilan financier équilibré. Monsieur CHARLES, membre de l'association depuis 1970 et secrétaire depuis 1982 ainsi que Monsieur BOITTEAUX, membre également depuis 70 et trésorier de 81 à 2002, ont reçu la médaille de la Fédération pour leur dévouement. Le programme de l'année 2003 sera sensiblement le même que celui de l'année précédente.

L'équipe qui a réalisé le disque



Une belle histoire... « Al communion du tiot » Il faut en reparler...



La joyeuse équipe "d'Al communion du tiot"

Qui aurait pu espérer un tel succès lorsqu'en 1975, au cours du 4ème Festival de la dentelle, le disque 33 tours qui avait été créé deviendrait CD (genre qui n'existait pas à l'époque) et serait réclamé par tous les amoureux de Caudry et ils sont nombreux. Cette histoire mérite donc d'être contée...une nouvelle fois !! Tout d'abord il faut rappeler que c'est Léonce BAJART personnage emblématique de Caudry qui lança l'idée d'organiser une fête de la Dentelle le 17 juillet 1921 afin de mettre en valeur notre ville devenue la capitale de la dentelle haute couture. Elle est aussi reconnue « Ville et Métier d'Art » grâce au savoir faire de ses industriels et d'un personnel hautement qualifié dont nous pouvons être fiers. Depuis cette date, sous diverses formes ont été réalisées toujours avec beaucoup de succès, différentes festivités ayant toujours pour thème « la dentelle », appréciées et encouragées par toute la population. Cinq festivals de la dentelle se sont d'ailleurs succédé marquant l'intérêt de toute la région, de plus en plus, chaque année, avec la participation des plus grandes vedettes du moment.

Jugez vous-même :

- Du 29 avril au 6 mai 1972 : Pierre PERRET, Nelly LAURENCE, Raoul de GODEWAERSVELDE, Michel SARDOU, CH'GUSS.
- Du 5 au 13 mai 1973 : Claude FRANCOIS, Mike BRANDT, Julien CLERC, Rika ZARAI, NICOLETTA, Sacha DISTEL.
- Du 4 au 12 mai 1974 : Annie CORDY, Patrick JUVET, STONE et CHARDEN, Frédéric FRANCOIS.
- Du 3 au 12 mai 1975 : Gérard LENORMAN, Tino ROSSI, Mathé ALTERY, Lucien LUPI, Les COMPAGNONS DE LA CHANSON, Serge LAMA.
- Du 8 au 16 mai 1976 : Joc DASSIN, Enrico MACIAS, CARLOS, André VERCHUREN, Guy LUX, Sophie DAREL.

Du jamais vu à Caudry !!

C'est donc au cours du Festival organisé en 1975 que fut réalisé un disque 33 Tours « Al communion du tiot » par Marcel GOURDIN, Aimé GABET, Raymond CAILLE, Lucien DUMONT, Robert LANIESSE, Daniel BAUDRY, André FLAMENT, Jeannette LEFEBVRE, Léonce BAJART, Jacqueline GABET, Arlette LOUVET, le but étant de créer l'ambiance d'un repas de communion

en mettant en valeur la richesse du folklore historique et patoisant de Caudry. Ce fut une réussite puisque plus de 1000 disques furent distribués.

Et c'est ici que s'enchaîne l'histoire...

A la lecture du livre qui vient de sortir sous le titre « Histoire de Caudry d'hier et d'aujourd'hui » dont les auteurs sont André FLAMENT et Patrick RAGUET, beaucoup d'amis ont découvert ou redécouvert l'existence du disque, son histoire, et nous l'ont demandé.

Etant donné qu'il ne reste plus que quelques exemplaires de ce disque historique, nous avons pensé avec Aimé GABET répondre



Monsieur le Maire, André FLAMENT et Aimé GABET sont très heureux de présenter le CD au nombreux public.

à leur souhait en le gravant sur un CD afin de le reproduire intégralement et le faire revivre.

Guy BRICOUT a trouvé l'idée originale, méritant d'être concrétisée et a apporté son aide à l'Association « Caudry d'hier et d'aujourd'hui » en lui accordant une subvention exceptionnelle, remboursable aussitôt la vente du CD.

André FLAMENT et Aimé GABET ne manquèrent pas de souligner leur reconnaissance et celle de l'Association au cours de la sympathique manifestation qui s'est déroulée dans la salle des Cérémonies de l'Hôtel de Ville où le CD fut officiellement présenté par le Maire au nombreux public qui remplissait la salle et qui ne manqua pas, à l'écoute de celui-ci, de reprendre en chœur les chansons... Un succès !

Il est toujours possible de se procurer le CD à la Maison de la Presse, au Centre Culturel LECLERC, à l'Office de Tourisme, à la bibliothèque, au Musée et auprès des membres du Comité.

Son prix 10 €... un cadeau !

André FLAMENT.

Président de « Caudry d'hier et d'aujourd'hui »



Un public chaleureux, très intéressé, n'a pas manqué de reprendre en chœur les chansons

Portraits

Le tableau « les doigts d'or » réalisé par la fille de Jean-Louis, Madame Arlette WAGNIES TAISNE, est un hommage à son père qui a su lui transmettre ses goûts et ses dons de dessinateur. À travers le chariot, symbole du métier de tulliste, cette œuvre rend hommage à tous les hommes et femmes qui ont contribué au développement économique et social de notre région et plus particulièrement de notre ville.

Celui-ci a été offert à Guy BRICOUT, Maire et à la municipalité qui ne manque

pas de rappeler que « Caudry a un riche passé industriel fondé sur les hommes et les femmes du Nord. »...



Fils de Jean-Baptiste TAISNE, comptable aux Établissements Toffin, Jean-Louis a d'abord travaillé, dans les années 1920, comme ferronnier d'art, chez Normand à Caudry. C'est là, qu'il a dessiné et forgé ses premières portes et grilles - dont certaines doivent encore être à Saint-Quentin où l'usine a été transférée. Très tôt, il est attiré par le dessin et décide donc de suivre des cours dans cette discipline avec Monsieur DENICOURT, qui l'encouragera au regard de son talent de créateur et dessinateur, à poursuivre dans cette voie.

En 1933, il est embauché chez Emmanuel Nicolas comme mécanicien sur des métiers de tulle uni et de point d'esprit. C'est là qu'il fera son apprentissage dans le domaine du textile. Ses compétences reconnues et recherchées, il fut envoyé, en 1935 à Calais pour y démonter les derniers métiers de tulle. Il dut ensuite les remonter à Gallarate en Italie (Lombardie).

Les temps deviennent bien difficiles et M. TAISNE doit alors faire face à plusieurs années de chômage.

Après cette période sombre, il est embauché en 1938 par les Établissements A. Mélayers comme contremaître et lorsque son patron fait l'acquisition de métiers de tulle uni, rue Barbusse, c'est lui qui les monte (À l'âge de 8 ans il avait déjà monté et remonté la totalité d'une machine à coudre car la passion de la mécanique remonte à sa plus tendre enfance!!!). Il était également le seul ouvrier à savoir réparer les points d'esprit et sur un simple métier de tulle il avait même inventé un système qui permettait de faire du tulle à mailles carrées (Ce métier doit d'ailleurs encore exister et se trouver aux anciens Établissements Mélayers).

Les années passent et en 1960, son patron l'envoie en Allemagne afin qu'il répare d'anciens métiers moins perfectionnés que ceux sur lesquels il a l'habitude d'intervenir.

Rentré en France il intervient même dans d'autres usines que la sienne, à Caudry, Inchy, Troisvilles et Maurois...

Afin de le remercier de tant de compétence son employeur offre à Arlette, fille de Jean-Louis, la dentelle nécessaire à la confection de sa robe de mariée...



Une belle réussite
Un précédent numéro du bulletin municipal « DIALOGUE » (le n° 24 de l'année 2001) présentait un article intitulé « Un jeune Caudrésien à l'honneur ». On pouvait y lire que Jean-Christophe SAUTIERE, corniste de l'Harmonie de Caudry, entré au Conservatoire Régional de Reuil-Malmaison. En juin 2002 il obtenait la médaille d'or de ce même Conservatoire. Continuant avec succès son itinéraire musical, il réussit, le 14 Février 2003 et à l'unanimité du jury, le concours d'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, dans la classe d'André Cazalet, cor solo à l'Orchestre de Paris. Yves POLVENT, son professeur des premières notes, peut être fier d'un tel élève auquel est désormais ouverte une carrière prometteuse.

Bloc-Notes... & Urbanisme



Caf de Caudry

Comme chaque année à la même époque, la Caisse d'Allocations Familiales de Cambrai envoie à ses allocataires un formulaire de déclaration de ressources à compléter et à lui envoyer.

Cette année et pour la première fois, les allocataires peuvent saisir leur déclaration en ligne sur le www.caf.fr. Ce service sera accessible à partir du 1er Mars 2003. Chaque allocataire pourra y accéder avec son numéro allocataire et son code confidentiel. Simple, rapide et sécurisé, ce remplissage en ligne évite la contrainte du renvoi de la déclaration par courrier.

Cette déclaration est très importante. En effet, c'est à partir des renseignements fournis que la CAF va calculer le montant des allocations soumises à condition de ressources pour la période du 1er Juillet 2003 au 30 Juin 2004.

Le renvoi de cette déclaration par internet ou par courrier à la CAF est donc indispensable pour bénéficier de toutes les prestations auxquelles les familles ont droit (allocation de rentrée, aide au logement.)

Déclaration de ressources 2002 Un accueil spécifique

➤ Cette déclaration permet à votre CAF de calculer les allocations que vous allez recevoir entre le 1er Juillet 2003 et le 30 Juin 2004.

➤ C'est important de nous la retourner au plus vite.

➤ Pensez à dater et à signer votre déclaration.

➤ Besoin d'aide pour compléter ce document??? Vous pouvez vous reporter à votre déclaration d'impôt et à la notice au dos « comment remplir votre déclaration ».

➤ Pas de ressources en 2002??

Vous n'avez rien à remplir, datez et signez seulement la déclaration. Ne barrez pas le document.

➤ Et les prestations versées par la CAF??

Elles ne sont pas à déclarer. Ne déclarez que les revenus qui sont demandés.

➤ Vous souhaitez donner des informations supplémentaires sur votre déclaration?

Ecrivez-les sur une feuille à part, ne les ajoutez pas...

Les bons réflexes !!

- utilisez un stylo noir.
- mettez un chiffre par case sans déborder ni raturer.
- Ne barrez pas les cases vides.
- Indiquez les montants en euros sans les centimes.

☺ 1 | 3 | 9 | 9 €
 €
 ☹ X | 3 | 9 | 9 €
 1 | 3 | 9 | 9 €

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ-NOUS...
 ➤ CONSULTEZ LE 3615 CAF (0,035€ ou 0,129€ / minute selon les heures).
 ➤ APPELEZ LE 0 821 010 010 (0,118€ / minute).

Les aides à l'amélioration DE L'HABITAT continuent Jusqu'au 31 DECEMBRE 2003 ...



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) du centre ville de Caudry qui s'est terminée le 31 décembre 2002 a été un franc succès notamment en ce qui concerne les logements locatifs, c'est pourquoi la ville de Caudry en partenariat avec l'Etat et l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) a décidé de prolonger d'une année le dispositif d'aides pour les **propriétaires bailleurs**.

Si Vous êtes **propriétaire d'un ou plusieurs logements de plus de 15 ans que vous louez ou que vous destinez à la location**, vous pouvez bénéficier de subventions (non remboursables) pouvant aller de **20 % du montant des travaux subventionnables** (vous louez le logement 9 ans, le loyer est libre et aucune condition n'est fixée sur le locataire) à **70 % du montant de travaux subventionnables** (vous louez le logement 9 ans, vous pratiquez un loyer « conventionné » pour des locataires aux revenus modestes).

La ville de Caudry a également décidé de prolonger son **opération d'aides pour les travaux de ravalement de façades**. Ces aides sont réservées à tous les propriétaires (bailleurs ou occupants sans aucune condition de ressources) de logements situés dans le **périmètre façade** (périmètre façade repris ci-dessous) désirant réaliser des travaux d'embellissement de leur façade (le taux de subvention est de 50 % du montant des travaux, plafonnés à 60 € TTC/m2 avec un maximum de 50 m2 par façade).

Une équipe spécialisée est à votre service pour vous renseigner, vous conseiller et vous aider à monter votre dossier de demande de subvention. Vous pouvez joindre CITEMETRIE au 0 800 10 23 32 (appel gratuit) ou venir aux permanences tenues en Mairie de Caudry tous les vendredis de 9h30 à 12h.

PERIMETRE D'OPERATION - PST / PIG du Centre-Ville de Caudry - Année 2003	PERIMETRE D'OPERATION Ravalement de façade - Année 2003
Rue d'ALENCON	Rue Jean LEBAS
Rue Léonce BAJART	Rue du Mal LECLERC
Rue Henri BARBUSSE	Impasse LEMOINE
Rue F. BEAUVILLAIN	Rue LOCARNO
Rue de BELFORT	Impasse MACAIRE
Rue A. MARLIOT	Rue A. MARLIOT
Rue Paul BERT	Rue A. MELAYERS
Rue Edmond BRICOUT	Rue NAIN
Rue de CAMBRAI	Rue OSBERT
Rue de CHANTILLY	Rue de la PAIX
Rue CHANZY	Rue PLEZ POSTRY
Rue J.B. CLEMENT	Rue de la REPU-BLIQUE
Rue de la COMEDIE	Ruelle RIBEAUCOURT
Ruelle COLUSIN	Rue St QUENTIN
Place Gal de GAULLE	Rue Roger SALENGRO
Passage DOUAY	Rue SALEMBIER
Rue ELOI	Rue Marcel SEMBAT
Rue FAIDHERBE	Cité SOYEZ
Place E. FIEVET	Passage THIERS
Rue GAMBETTA	Rue E. VALLANT
Avenue Jules GUESDE	Rue VAUCANSON
Rue Victor HUGO	Rue Emile ZOLA
Rue JACQUART	
Bd Jean JAURES	

Elections Politiques

Au début du mois de Mars 2003, il est prévu une refonte électorale.

A cet effet, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de CAUDRY vont recevoir une nouvelle carte d'électeur. À réception de celle-ci, il y a lieu de détruire l'ancienne carte.

Par ailleurs, il est rappelé que tout nouvel arrivant à Caudry est invité à se présenter en Mairie afin de s'inscrire sur la liste électorale, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Cette démarche doit être effectuée avant le 31 décembre 2003. La prise en compte de cette inscription sera effective à compter du 1er Mars 2004.



Recensement Militaire

Même si la loi du 28 Octobre 1997 fait disparaître le Service National, l'opération du recensement reste obligatoire, d'autant que l'attestation qui est remise à cette occasion est nécessaire pour se présenter à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, par exemple...).

Cette démarche permet également l'inscription d'office sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.



Economies d'énergie : Des astuces pour consommer malin...

1 - LE CHAUFFE-EAU

Programmez votre chauffe-eau électrique en heures creuses pour avoir de l'eau toujours chaude au meilleur coût.

Veillez à la bonne isolation de vos canalisations, afin d'éviter le refroidissement de l'eau et donc des consommations d'électricité inutiles.



Si votre eau est très calcaire, faites équiper votre chauffe-eau d'une résistance adaptée ou faites détartre et vidanger votre chauffe-eau tous les 2 ou 3 ans, car la formation du tartre sur les résistances peut augmenter le temps nécessaire à chauffer l'eau.

Surveillez les fuites d'eau, un robinet qui goutte, c'est 4 litres par heure, soit 35 000 litres d'eau en plus par an !

S'il s'agit d'eau chaude, la fuite aura aussi une incidence sur votre facture d'électricité.

2 - LE FOUR ELECTRIQUE

Déclenchez le nettoyage de votre four électrique quand il est chaud, ou pendant les heures creuses. Vérifiez l'étanchéité de votre four, si le joint est défectueux changez-le pour éviter les déperditions de chaleur.

N'ouvrez pas trop fréquemment votre four pour goûter un plat afin d'éviter les déperditions de chaleur. Pour une cuisson économique, choisissez un récipient ou une casserole de la taille des plaques.

Eteignez vos plaques électriques avant la fin de la cuisson car elles restent chaudes encore quelques minutes (sauf les plaques à induction qui restent toujours froides). Choisissez un récipient ou une casserole de la taille des plaques, pour éviter la déperdition d'énergie.

3 - REFRIGERATEUR ET CONGELATEUR

Veillez lors de l'achat d'un réfrigérateur et/ou congélateur à sa consommation d'énergie, en consultant l'étiquette énergie.

Adaptez la taille de votre réfrigérateur et de votre congélateur à vos besoins, plus il sera grand plus il consommera.

Pensez à dégivrer fréquemment votre réfrigérateur et votre congélateur, à 4 cm de givre votre consommation d'électricité double !

Faites refroidir les plats hors de votre réfrigérateur et couvrez-les sinon cela produira du givre.

Pensez à vérifier l'étanchéité des joints de vos appareils afin d'éviter la formation de givre et donc la déperdition de froid. Pour tester leur efficacité : fermez la porte sur une feuille de papier et essayez de la retirer, si celle-ci vient facilement vos joints sont à changer !

Eloignez ces appareils de toute source de chaleur, si cela vous est impossible, placez un matériau isolant entre votre réfrigérateur-congélateur et votre four ou appareil de chauffage.

Laissez au moins 5 cm entre le mur et l'appareil et nettoyez régulièrement la grille pour éviter la surchauffe qui conduit à augmenter la consommation électrique. Enfin, laissez la porte ouverte le moins longtemps possible.

Dans le prochain numéro de Dialogue, nous parlerons du lave-linge, du sèche-linge, du lave-vaisselle, de la télévision, magnétoscope, hi-fi, ordinateur...

Ces informations utiles
vous sont communiquées par
EDF - GDF Hainaut-Cambrésis.



Communiqué de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de Cambrai
sécurité sociale - 10, rue St-Lazare - 59400 CAMBRAI CEDEX

Pour une bonne identification des feuilles de soins...

Afin de traiter vos dossiers le plus rapidement possible et pour vous garantir un paiement de qualité, assurez-vous que figurent lisiblement sur vos demandes de remboursement :

- votre numéro de sécurité sociale complet, sans oublier la clé ;
- les noms, prénom et date de naissance (en chiffre) ;
- votre adresse, dans tous les cas, même si elle n'a pas changé ;
- la signature de l'assuré.

Le meilleur choix reste l'utilisation de la carte
Vitale pour un paiement sous 5 jours ouvrés !
Vous avez bien raison de l'avoir
toujours sur vous !

- La date de réception du décompte n'est en aucun cas celle à laquelle les prestations ont été versées sur votre compte bancaire ou postal.
- Si vous souhaitez connaître l'état de vos remboursements, vous pouvez consulter le serveur vocal ALLOSECU au :

Tél : 0.820.900.900 (0,119 €/mn)



Pour faciliter le passage à la retraite,
la Caisse Régionale
d'Assurance Maladie Nord-Picardie
vous informe et vous conseille.

Nos Conseillers Retraite vous reçoivent, près de chez vous, dans plus de 500 points d'accueil.

Ils vous conseillent de régulariser votre carrière de cotisant au plus tard à 58 ans et de déposer votre demande de retraite 6 mois avant son point de départ pour éviter la rupture des ressources.

A Caudry, vous pouvez être reçu(e) dans un point d'accueil retraite situé au CCAS, 6 rue Gambetta principalement sur rendez-vous. Pour cela il vous suffit de prendre contact avec votre Conseiller Retraite :

Mme Paule MASCLÉ - Tél : 03.27.82.26.42

Pour connaître l'ensemble de nos points d'accueil,
consultez notre site : www.cram-nordpicardie.fr

Résidence Park Avenue

-2 appartements types III et IV avec vue sur la base de loisirs, très ensoleillés, neufs, excellentes prestations. Libres de suite. Frais de notaire réduits.
-Garages (rue de la République), libres fin 2003.



Renseignements :
VANESSE HOLDING
Parc d'activité de Cambrai - Cantimpré
Tél. : 03.27.72.47.40

VIVEZ SANS FRONTIÈRES

MARINE NATIONALE : 35 MÉTIERS, UNE AVENTURE

La Marine Nationale recrute
De 17 à 29 ans avec ou sans diplômes.

La Marine Nationale propose pour l'année 2003 plus de 6000
emplois dans 36 métiers différents :

Techniques maritimes, Mécanique, Electrotechnique,
Opérations aéronautiques, Protection défense,
Informatique, Réseaux, Télécom,
Administration, Métier de bouche,
Audiovisuel, Santé.

Pour tout renseignement s'adresser au :
Bureau d'Information
sur les Carrières de la Marine
47, rue Jacquemars Gléée
BP 50 59998 LILLE

Tél : 03.20.57.63.46

Site internet : www.defense.gouv.fr/marine
E-mail : Marine.infocarrieres@WANADOO.fr



Vie Sportive

Caudry, ville sportive

Les temps forts du Sport dans la Cité Dentelle

Chaque semaine, 3 200 personnes fréquentent les 40 associations sportives caudrésienne qui représentent 27 disciplines sportives.

Si le sport de masse et le travail en direction des jeunes sont parmi les principales caractéristiques du sport à Caudry, des sportifs de haut niveau se sont illustrés ces dernières années :

→ Anne Sophie DOYEN,

Membre du pôle France de Gymnastique Rythmique, elle a participé aux Jeux Olympiques de Sydney en Septembre 2000, et en 2002 est Vice Championne de France FNSU par équipe et en individuel.

→ Xavier GARAT,

Champion d'Europe, Vice Champion du Monde en tir à l'arbalète, Vice Champion d'Europe en équipe à la carabine.

→ Diane VISE,

Championne de France en équitation.

→ Julien PERU, Thomas WILCZINSKI

Membre du pôle espoir de Volley-Ball à Wattignies.

→ Les Benjamins

Champions de France 2002 en Volley-Ball.

→ Jérémie ROUSSEAU,

Champion d'Europe en Tennis de table Handisport.

→ Lucie LECLERQ,

Membre du pôle espoir de Gymnastique Rythmique à Calais.

→ Jean-Baptiste POULAIN

a accumulé d'excellents résultats en natation et évolue au niveau national.



Parallèlement à cela, la Ville de Caudry favorise les actions intercommunales en accueillant chaque semaine dans sa piscine - même si elle est désuète - les scolaires des villages voisins.

Elle s'est également engagée à favoriser le développement du sport, que ce soit au niveau de la Communauté de Communes Est Cambrésis, du Bassin de Vie du Grand Caudrésis ou/et au

niveau du «Pays du Cambrésis».

La Ville de Caudry travaille en partenariat avec les fédérations comme le football (Ligue du Nord pour la formation) et l'Education Nationale (Création de classes à horaires aménagés). Depuis quelques années, des équipements modernes ont été créés et certains rénovés.

(Construction de 2 mini-stades, d'un mur d'escalade, d'un terrain de football synthétique, d'une fosse de sécurité pour la gymnastique, rénovation des salles Paul Bert et Condorcet, rénovation du stand de tir...)

Enfin, le projet de «complexe sportif» appelé «Palais des Sports» est actuellement dans sa phase de financement.

Serge WARWICK
Adjoint aux Sports



Point Jeunes

Participe à



Terre d'Avenir



Le 5 Avril prochain, le CCFD t'invite à une grande fête de la solidarité.

Ce jour-là, près de 100 000 jeunes se rassembleront partout en France, pour s'amuser mais aussi pour manifester leur solidarité avec les jeunes des pays moins favorisés.

Le principe est simple : tu participes à des jeux et contribues à la collecte de dons qui permettront de financer des projets soutenus par le CCFD.

C'est l'Inde qui recevra votre don pour le carême 2003.

**Rendez-vous au Centre Aéré de Caudry, rue Calmette
Le Samedi 5 Avril 2003 de 15h à 17h30**



Avec le soutien de nombreux partenaires, tels que :
- Des membres de différents services et mouvements de la paroisse Sainte Maxellende,
- Certains Services Municipaux de la ville de Caudry,
- La Maison des Jeunes de la commune de Beauvois.

CCFD - Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement.



Centre Social de Caudry Association Avenir Jeunes

Créé depuis le 1er janvier 2002, le Centre Social de Caudry propose des activités à l'ensemble de la population Caudrésienne (Pour les enfants, les jeunes, les familles).

Le Centre Social de Caudry gère 3 structures d'animations de quartier :

- Siège du Centre Social de Caudry Maison du centre ville, rue Marliot.
- Centre Social de Caudry annexe I : Maison de quartier Maupassant (Rue de Paris)
- Centre Social de Caudry annexe II : Maison pour tous A. Blanqui (71, rue A. Blanqui)

Accompagnement Familial et Scolaire :

L'Accompagnement Familial et Scolaire a lieu tous les jours de scolarité de 17h à 18h00.

Les enfants du CP à la 6ème sont encadrés par leurs parents et des animateurs vacataires diplômés BA1A et de niveau BAC. Ils sont accompagnés dans leurs devoirs scolaires.

Un accueil prioritaire est proposé aux :

CP - CE1 CE2 le lundi et le jeudi et aux CM1 - CM2 6ème le mardi et le vendredi.

Comité d'usagers :

Participez à la vie collective des structures :

Dans chaque maison se constituent des comités d'usagers. Leur rôle est de représenter les participants aux différentes activités auprès du Conseil d'Administration.

Le comité agit pour l'amélioration de la vie quotidienne de la structure et du quartier.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Maquette de mini-skate parc :

Durant les dernières vacances, un groupe d'adolescents a réalisé un skate parc miniature. Lors de plusieurs séances ludiques, les jeunes ont scié, cloué et décoré... Leurs réalisations sont exposées dans les structures du centre social.

Comment participer aux animations du Centre Social de Caudry ?

Adhérer (3 € pour la carte individuelle et 8 € pour la carte familiale). Cette adhésion permet :

- de symboliser l'adhésion au projet social du Centre Social
- de participer à l'Assemblée Générale du Centre Social
- d'élire les membres du Conseil d'Administration représentant les adhérents
- l'accèsion aux comités d'usagers de chaque structure
- l'accès aux activités et animations dans les structures du Centre Social (utilisation du matériel et des services proposés)
- d'avoir un tarif adapté selon le type d'animation (secteurs petite enfance, enfance, jeune, famille)
- d'être assuré dans le cadre des activités du Centre Social.

Elle est obligatoire pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale et valable une année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

Pour tout renseignement et inscription, franchissez la porte du Centre Social de Caudry au 08, rue Marliot

ou téléphonez au 03.27.75.84.11.



VILLE DE CAUDRY

PARCOURS SPORTIF - 5200m

CE PARCOURS SPORTIF EST MIS A VOTRE DISPOSITION RESPECTEZ LE!
LA VILLE DE CAUDRY NE PEUT ETRE TENUE RESPONSABLE EN CAS D'ACCIDENT DU A L'UTILISATION DES AGRES.

Le parcours sportif

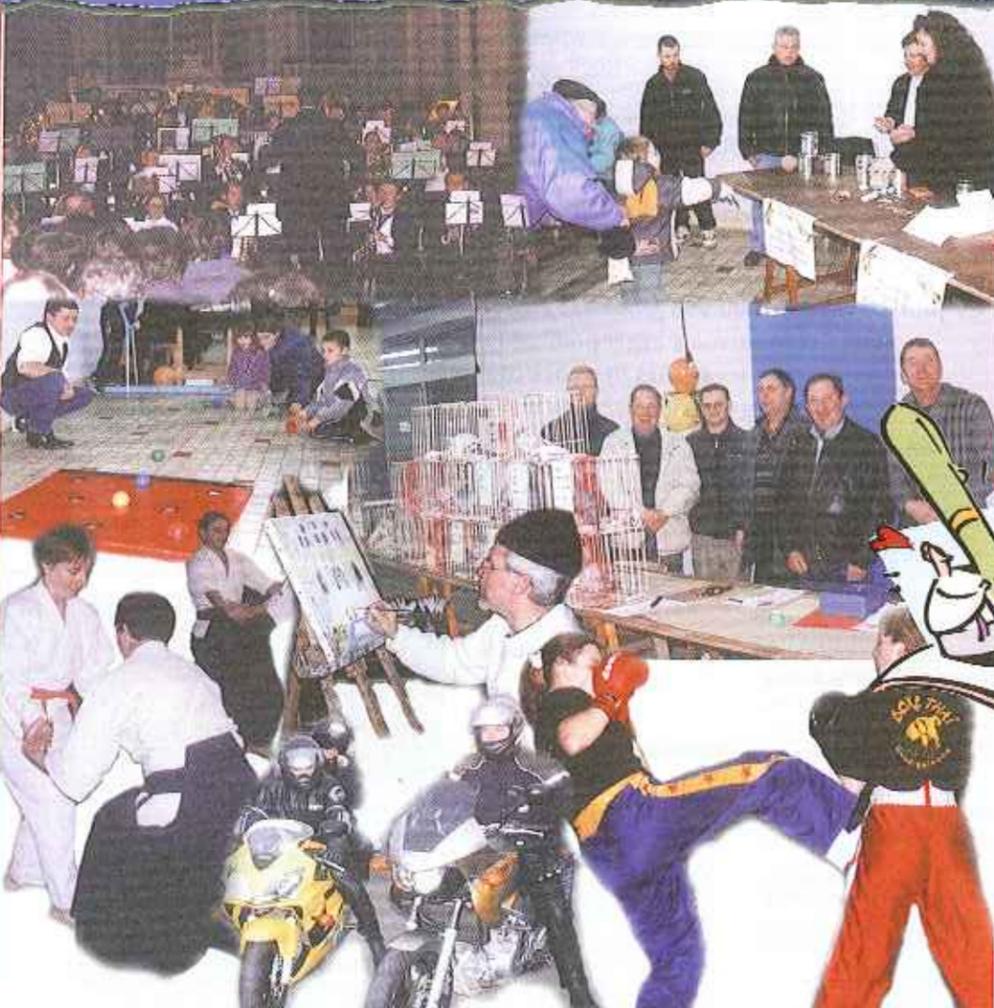
En service depuis maintenant 3 ans, le parcours sportif permet à des personnes de plus en plus nombreuses de s'adonner à la pratique d'une activité de plein air.

D'une longueur totale de 5 200 mètres, le parcours est jalonné de 18 ateliers disposés tous les 200 à 300 mètres. Le départ et l'arrivée de cette boucle se font à partir du Bois Thierry. Une signalétique claire permet aux utilisateurs de repérer facilement les différents agrès. Trois grands panneaux situés dans le jardin du Bois Thierry, à l'angle du Boulevard du 19 mars 1962 et de la rue des acacias au pont de Bertry permettent d'avoir une vue d'ensemble du parcours, implanté dans un environnement verdoyant, il peut être emprunté par les promeneurs à leur propre rythme et peut-être intégré à d'autres boucles de promenade.



Solidarité

Vie des Séniors



TELETHON 2002

Cette année, vous avez encore été très nombreux à soutenir les actions menées en faveur du Téléthon. Grâce à vous, nous avons pu récolter : **8 577,87 €**

Nous vous remercions pour votre participation, pour vos dons et vous donnons rendez-vous l'an prochain.



17-18 mai 2003 Journées Nationales de la Croix-Rouge Française - Née pour vous servir -

Routes endommagées, ponts écroulés, habitations noyées, familles plongées dans la stupeur et la désolation...

Les inondations dans le Sud-Est, début septembre, ont marqué l'actualité de la Croix-Rouge en 2002 : 400 bénévoles impliqués chaque jour pendant trois semaines, 10 000 heures de soutien psychologique, plusieurs milliers de foyers aidés... Une mobilisation qui s'est poursuivie dans la durée, auprès des plus fragilisés.

Ça fait plusieurs années que la Croix-Rouge figure au rang des principaux acteurs, au côté des services publics. En 10 ans, Elle a ainsi participé à 43 opérations de grande envergure en situations d'exception, comme ce fut le cas à Toulouse, à la suite de l'explosion de l'usine AZF, où ses équipes se sont relayées pendant plusieurs mois, permettant l'accompagnement de plus de 16 000 familles.

Mais l'engagement de la Croix-Rouge ne s'arrête pas là. Ses 60 000 bénévoles, répartis dans 1 244 sites à travers la France, sont fédérés par une même volonté de combattre les souffrances, de restaurer dans son autonomie toute personne frappée par un accident de la vie.

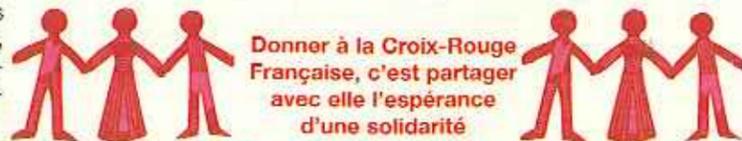
C'est dans la proximité que son action quotidienne prend corps :

*La lutte contre l'exclusion, en hiver mais aussi tout au long de l'année, demeure l'une de ses priorités, comme l'atteste le développement de ses samus sociaux, centres d'hébergement d'urgence, antennes alimentaires et vestimentaires, espaces mères-enfants, structures de prévention sanitaire. Plus d'un million de personnes en difficulté ont ainsi été aidées et suivies au cours de l'année 2002.

*Des programmes ciblés sur des populations spécifiques ont également pris leur essor. Il s'agit en particulier d'initiatives lancées en faveur de détenus, de familles vivant en orrance ou en quartiers défavorisés, de personnes souffrant de solitude ou d'illettrisme.

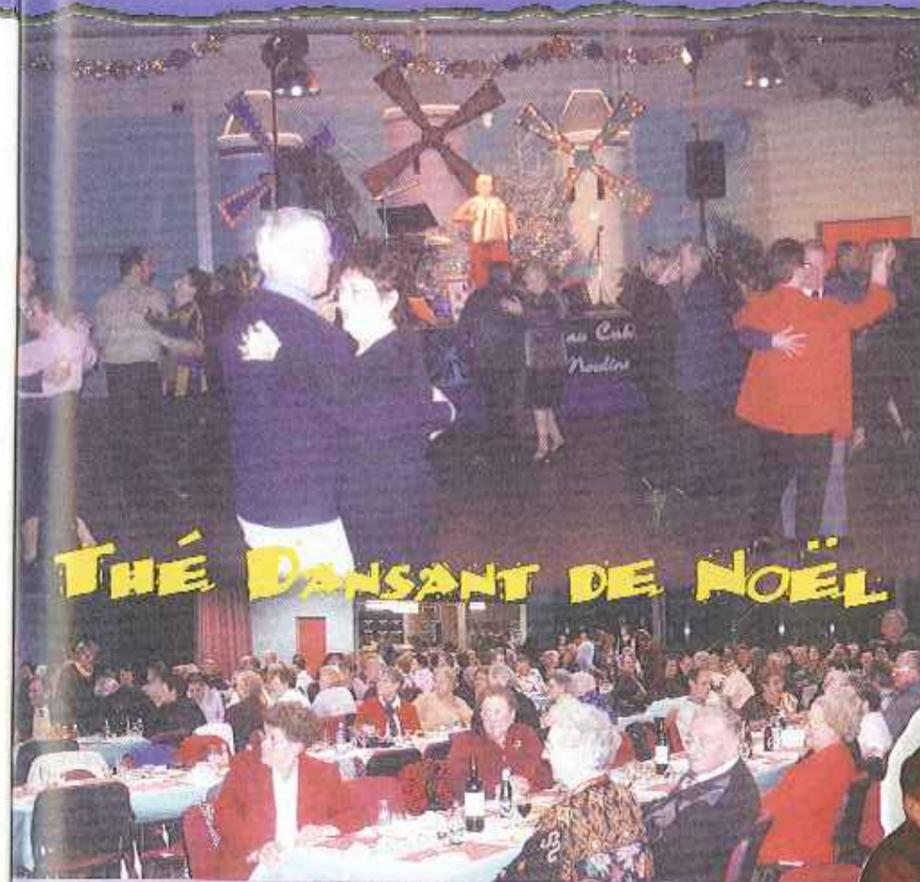
Intégrée dans le plus grand mouvement humanitaire international, la Croix-Rouge a également intensifié ses opérations à l'étranger : lutte contre la tragédie du sida en Afrique, programmes de développement en faveur de communautés vulnérables, victimes ou non de catastrophes (Afrique subsaharienne, Maghreb, Asie, Balkans, Amérique centrale, Océan Indien...).

Mais pour être présente partout où le droit fondamental à la dignité est bafoué, pour continuer à vous servir, en toutes situations, la Croix-Rouge a besoin de vous. C'est pourquoi elle descendra dans la rue, à l'occasion de sa quête annuelle.



Donner à la Croix-Rouge Française, c'est partager avec elle l'espérance d'une solidarité

permanente en faveur de celles et ceux qui en ont besoin, aujourd'hui et demain.



THÉ DANSANT DE NOËL

Thé Dansant de la Saint-Valentin



Association des Retraités de Caudry A.R.C. Les Vieux Travailleurs

Le 3 Novembre 1944 était créée l'Association des Vieux Travailleurs. Son but : sauvegarder et défendre les intérêts de ses membres et promouvoir les loisirs.

En Novembre 2004, l'association fêtera ses 60 ans. Vous avez soixante ans, vous êtes retraité(e) non adhérent, par manque d'information ou d'omission ?

Rejoignez-nous !!!

Permanences d'adhésions :
Vendredi 14 Mars
Mardi 8 Avril
Mardi 23 Septembre
Centre Socio-Culturel
24 rue de la République
59540 CAUDRY



Mercredi 26 Mars 2003 à l'Espace Mélayers, de 15H à 19H : Thé Dansant de Printemps avec l'Orchestre TRIOMUSETTE.

Un ramassage par bus est prévu dans Caudry. Prix d'entrée : 5€. Inscriptions préalables au Foyer Schweitzer, rue Marliot à Caudry du 17 au 21 Mars 2003 (de 9 à 12H et de 14 à 16H)

Mercredi 14 Mai 2003

Voyage annuel réservé aux Séniors âgés d'au moins 60 ans dans l'année et habitant Caudry depuis au moins un an.

Sortie prévue dans l'Audomarois.

Au programme : Visite de Saint Omer et du Marais Audomarois suivie d'un repas dansant. Départ prévu vers 7 h et retour vers 21h30-22h. Participation : 8€, inscriptions au Foyer Schweitzer Rue Marliot à Caudry les 28, 29, 30 Avril et les 05, 06 et 07 Mai 2003 (de 9 à 12h et de 14 à 17h)

Agenda... Expositions au Musée des Dentelles et Broderies



C'est en Février dernier qu'a été inaugurée la première exposition temporaire de l'année 2003. Monsieur Christian BELOT, président de l'Association du Musée a fait à un public composé de personnalités et d'amoureux du beau, l'éloge d'un savoir-faire qu'il connaît bien puisqu'il est lui-même dentellier. Madame Claire CATOIRE, Responsable du Musée, peut-être fière tant le résultat témoigne d'un travail acharné et d'une grande créativité. Bravo à Tous.



Robes de Mariée... Histoires de Dentelle

Du 18 janvier au 11 mai 2003

Exposition en hommage à la filière dentellière, aux hommes et aux femmes qui, chaque jour, contribuent à pérenniser le savoir-faire local. Cette exposition présente quelques-unes des plus belles dentelles caudrésiennes au travers du talent des couturiers et créateurs de mode pour un jour hors du commun : *Le Mariage*.

Treize couturiers et créateurs sont présents :

Chanel	Fanny Liautard
Lanvin	Jacqueline Dourthe
Carven	Fifra Kalig
Christian Lacroix	Lillain Aulic Scholl
Elie Saab	Max Chaoul
Franck Sorbier	Quiqui Lamothe
Dice Kayck	

Deux grandes marques de diffusion : Cymbeline, Pronuptia

Ainsi que les établissements Jean Bracq et Solstiss.

Pour illustrer ce thème, une exposition de tableaux. L'artiste peintre B. Zilovic a interprété par le biais de la peinture, du collage et de l'application, des modèles de mariée esquissés chez des couturiers et créateurs. Deux séries ont été réalisées et sont d'ailleurs présentées dans le « Oui magazine » de Septembre et Novembre 2002.

La création de dentelle pour les robes... une histoire caudrésiennne

A Caudry, derrière les façades imposantes des entreprises dentellières, le secret plane, généralement familial, ces entreprises conservant le trésor de collections de dessins parfois du début du siècle. C'est donc dans la confidentialité que des hommes créatifs et talentueux, imaginent ou modifient des motifs qui, mis en accord, forment les splendides métrages de dentelle.

Le dessinateur crée, selon les contraintes imposées par les tendances de la mode, les couturiers et créateurs, des motifs uniques. Pratiquement toutes les collections sont destinées à la création de robes. Le dessinateur conçoit l'ensemble de ses motifs dans ce sens. Il réalise différentes bases avec des écailles (ce qui termine la dentelle) plus ou moins petites et différentes hauteurs de volants pour réaliser de longues robes. Le motif pour la robe de mariée est plus spécifique. A l'image des larges et longues robes, le dessinateur crée des motifs plus visuels et des bases plus travaillées permettant aux créateurs de réaliser des robes généralement peu fournies en motifs sur le buste et d'obtenir une honne assise visuelle par une base très travaillée s'allégeant au fur et à mesure. La création du dessin est le point de départ pour la réalisation d'une dentelle. C'est un métier magnifique alliant l'imagination et le perfectionnisme car tous ces dessins doivent être techniquement réalisables, enrichissant au fil des années les grands carnets d'échantillons.



Elie SAAB

Robe de mariée en tulle plumetis appliqué de broderie et dentelle beige dorée et manches en tulle brodé.

Accessoire :
voile en tulle brodé or.
Collection Haute Couture
Printemps - Eté 2002

L'association du Musée des Dentelles et Broderies organise les samedi 5 et dimanche 6 avril 2003 une vente exceptionnelle de coupes de Dentelle Leavers et Chantilly. Un grand choix vous sera proposé. 10€ de réduction sur l'achat d'une coupe de 40€ minimum.

Horaires d'ouverture :
Samedi 5 et dimanche 6 :
de 14h30 à 18h
Renseignements au
03.27.76.29.77

Musée Caudrézien des Dentelles et Broderies
Place des Mantilles - 59540 CAUDRY
Tél : 03.27.76.29.77 - Fax : 03.27.76.62.01

Horaires et jours d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
(fermé le mardi)
Week-end : 14h30 à 18h

Le musée est fermé
les 1er Mai, 1er Novembre,
24, 25 et 31 Décembre
et 1er Janvier

Agenda... Manifestations Culturelles

OUI JE SUIS POETE, Humour
Vendredi 4 avril 03
Salle des fêtes de Boussières en Csis
20H30
Tarifs : 8 € ; 5 €



Fred Tusch, accompagné de François Boutibou au piano et à l'accordéon, conte, mime, chante la vie de ce poète que d'aucuns qualifieraient de fou, mais que lui préfère trouver « différent ». ... Dans ce plaidoyer du « tout est possible » les histoires et les chansons partent dans tous les sens, pour mieux se rattacher à une logique et une mise en scène qui donnent toute sa cohérence à ce personnage hors norme... C'est drôle, très drôle, touchant et naïf. C'est le monde de l'enfance et son imaginaire où le réel est irréel et... vice et versa !



WW4tet, Jazz
Dimanche 6 avril 03
L'Excentric'café Cambrai
20H
Entrée libre

Profitant de la diversité de leurs influences (classique, jazz, rock, musiques urbaines...), Antoine Côme (saxos), Frédéric Volanti (claviers), Laurent Brouhon (contrebasse) et Jérôme Carniaux (batterie) nous proposent des compositions personnelles riches en contrastes. Improvisations débridées, investissement total et complicité de tous les instants entre les musiciens forgent la matière d'une musique incandescente. Constamment sur le fil, débordant d'énergie, tissant une atmosphère envoûtante, le WW Quartet entraîne le public dans une spirale de rythmes et de couleurs.

TARAF BORZO, Musique Tzigane
Vendredi 11 avril 03
Salle des Archers à CAMBRAI
20H30
Tarifs : 10 € ; 7 €



Dans l'esprit des fanfares de villages d'Europe de l'est, les musiciens du Taraf Borzo déploient une énergie et une virtuosité à faire danser même les montagnes ; peu de chignons résistent à la déflagration, Saint Guy demeure béat, le diable ricane et l'on a parfois vu grand-mère onduler comme une gamine... Un télescopage heureux et festif où se mêlent accordéon, violon, cuivres déjantés et autres cymbalums sur des tempos d'enfer. Le Taraf Borzo vous mène en cavale à travers l'Europe, de l'Irlande aux Balkans, dans un tourbillon musical mêlant giges irlandaises et danses roumaines, joies de vivre et mélancolies chères aux peuples nomades, avec toujours la même fougue : redoutable.



L'HEURE DU PAPILLON, Théâtre
Comedia del Arte
Mardi 29 avril 03
Salle des Fêtes de Le Cateau
20H30
Tarifs : 10 € ; 7 €

« Au commencement était le néant. Seuls quelques petits gargouillis se perdaient dans les ténèbres. Puis se firent plus fréquents, comme une conversation. Peu à peu le noir devint pénombre et l'on vit les formes gargouillantes : deux gros cocons dorés.

Et puis la lumière fut. Les femmes voyaient le jour et découvraient le monde. Elles auraient pu être dessinées par Botoro, mi-nymphes mi-clown, tout en rondeur et en légèreté. Les premiers pas sont magiques, féériques, les femmes babillent, libres de tout désir, insoumises, découvrant leur corps, s'inventant un langage fait d'onomatopées vivantes et imagées. Mais le grand livre de la vie est là, en bord de scène, au bord du monde, qui les remet à leur place : au côté de l'homme. Elles hésitent, l'homme doit-il faire partie de leur univers ? Cet homme qu'elles n'ont jamais vu et qu'elles se mettent à chercher, à

inventer petit à petit. Les femmes s'impatientent, piaffent, s'excitent, enchaînées qu'elles sont désormais à leurs désirs. Un spectacle tout en tendresse et en émotion, rythmé par une musique originale. Le quotidien s'efface devant l'essentiel de la vie : l'amour que chacun de nous recherche. »

MATCH D'IMPRO, Théâtre
Mercredi 7 mai 03
Espace Mélayers à Caudry
20H00
Tarifs 10 € ; 7 €



Ligue d'Improvisation Française de Marcq en Baroeul
Vous entrez dans la salle et si c'est la première fois que vous assistez à un match d'impro, vous allez sans doute être surpris ! Une pantoufle ainsi qu'un carton vous sont distribués. Le match a lieu sur une scène « patinoire » on référence à l'origine de ce jeu théâtral créé au Québec à la manière d'un match de hockey où les répliques fusent dans tous les sens ! Commence alors le match : l'arbitre tire au sort un thème et les comédiens (2 équipes de 4 joueurs) se concertent pendant une vingtaine de secondes. Et c'est parti ! Ils débattent avec verve et humour des répliques improvisées qui ont pour effet le plus souvent de déclencher l'hilarité générale. Mais attention, dès que le débat est moins inspiré vous pouvez lancer votre pantoufle sur la scène : à ce moment l'arbitre siffle un balayage et les joueurs se concertent à nouveau. Ainsi de suite jusqu'au score final décidé par les spectateurs. C'est drôle, vif et dynamique et on apprécie vraiment la virtuosité des comédiens qui savent improviser avec brio !



SWINGAMIA, Jazz
Dimanche 18 Mai 03
L'Excentric'café à Cambrai
20H
Entrée Libre

Swingmania est le résultat de la rencontre de musiciens venus d'horizons différents, réunis autour d'une même passion pour les rythmes afro-cubains.

Du latin-jazz à la salsa, le son est chaud et généreux, les rythmes sont « rumba », « mambo » ou « Abakwa », les improvisations sont énergiques et inspirées.

Le tout crée une musique vivante et colorée ! Avec Marc Dosière (trompette), Alexandre Debeuscher (Saxo), Yvan Faivre (piano), Eric Plantain (basse), Akim Rezigue (percus), Fred Santerre (percu,voix) et Johannes Leroy (percus), Swingamia clôturera la 3ème saison culturelle des Scènes Mitoyennes.

Renseignements et réservations :
SCENES MITOYENNES

Place du Général de Gaulle BP 199
59544 CAUDRY CEDEX

Tél : 03 27 70 09 60 / Fax : 03 27 70 09 61

E-mail : scenes.mitoyennes@wanadoo.fr

Ou auprès des offices de tourisme
de Cambrai, Caudry et Le Cateau

**SCÈNES
MITOYENNES**

Naissances :

05/11/02	Emma	COURTOIS	07/11/02	Monia	KENNEL
08/11/02	Lucas	LUTICK	09/11/02	Clément	THIEULENT
10/11/02	Florent	LECOUVEZ	11/11/02	Steven	DELSARTE
12/11/02	Nell	VANDEVILLE	13/11/02	Elise	CORDIER
13/11/02	Nino	MAINDROU	18/11/02	Luigi	RENNER
19/11/02	Yohann	GOGUILLON	19/11/02	Manon	TEIXERA-MARTINS
20/11/02	Lana	DELHAYE	20/11/02	Noëla	EL BAKRI
22/11/02	Christopher	PILLARD	23/11/02	Margot	MALOT
25/11/02	Chrystal	RENQUET	26/11/02	Amandine	CARPENTIER
28/11/02	Laurine	LEBON	29/11/02	Axel	CARRE
29/11/02	Laurine	LOBRY	02/12/02	Lindsay	KOCH
05/12/02	Bradley	DANJOU	06/12/02	Elise	GREMAUD
09/12/02	Nathan	LEBLANC	10/12/02	Lucas	LABADIE
17/12/02	Lucas	EGO	20/12/02	Apolline	MERESSE
23/12/02	Clément	HUTIN	27/12/02	Jules	HUBLARD
28/12/02	Anthony	CLAISSE	29/12/02	Esteban	DENZEZ
29/12/02	Alyssa	PETERS	30/12/02	Armand	GRIERE
01/01/03	Océane	WITEK	04/01/03	Benjamin	MERESSE
05/01/03	Lucas	HERBET	06/01/03	Lucie	VALLETTE
09/01/03	Victor	DELACROIX	09/01/03	Alexis	STEPHAN
11/01/03	Marion	MANDRELIER	12/01/03	Lisa	DESJARDINS
14/01/03	Benoît	NIMAL	14/01/03	Charlotte	THUILLET
17/01/03	Lucie	JACQUEMIN	18/01/03	Nicolas	MERANCE
21/01/03	Corentin	MONTANES	22/01/03	Océane	CARTIGNY
22/01/03	Thibault	CORDIER	23/01/03	Lysa	BESIN
28/01/03	Laura	CLAISSE	28/01/03	Léa	DUFOUR
29/01/03	Yohan	VATIN	31/01/03	Adrien	BRICOUT
05/02/03	Sarah	CARPENTIER	05/02/03	Morgane	KALAWSKI
14/02/03	Orlane	DEBEAUQUESNE	15/02/03	Vincent	BECQUIGNY
18/02/03	Noémie	LECLERCQ	19/02/03	Camille	SWIETLICKI
23/02/03	Laric	BRICOUT	24/02/03	Joana	FERNANDES DE MACEDO
25/02/03	Timothée	DOISY	25/02/03	Emilie	VAINQUEUR
26/02/03	Florent	UNISSART	27/02/03	Armand	COZIC
28/02/03	Julie	OBLED	02/03/03	Corentin	DECROUEZ



Mariages :

16/11/02	Joseph	LOBRY	Sarah	CAILLAUX
13/12/02	Pascal	LEPOT	Anne-Marie	WEERTS
14/12/02	Sébastien	CLAISE	Carole	THIEULLET
28/12/02	Bertrand	PANIEN	Alena	CHUPRYKAVA
15/02/03	Marc	SENECHAL	Marvelis	NAVARRO CESPEDES



Décès :

03/11/02	Robert	CLAISSE		72 ans
04/11/02	Suzanne	BONNEMENT	Vve DELACOURT	96 ans
04/11/02	Roland	CLARYSSE		71 ans
05/11/02	Félix	DAIX		75 ans
16/11/02	Simonne	BOUFFLETZ	Vve GHIENCE	76 ans
19/11/02	Yvonne	GAILLET	Vve BERTOUT	62 ans
20/11/02	Paul	SERUSIER		54 ans
23/11/02	Robert	DOMONT		72 ans
27/11/02	Marcelle	BALDARE	Vve SIMONARD	95 ans
27/11/02	Claude	GOBIN		54 ans
29/11/02	Raymond	JACQMIN		75 ans
01/12/02	Rolande	LEFEBVRE		71 ans
02/12/02	Germaine	COLOMBIER	ép. TESSON	81 ans
03/12/02	Jacqueline	LELARGE	ép. PLET	71 ans
10/12/02	Enrico	DOS SANTOS MONTEIRO		61 ans
13/12/02	Jacqueline	CANONNE	ép. COURTOIS	74 ans
13/12/02	Jeannine	MEERSSEMAN	ép. VIART	82 ans
16/12/02	Marie-Louise	HENNEBERT	Vve LASSON	90 ans
16/12/02	Annie	NOIRET		51 ans
17/12/02	Suzanne	DAVOINE		90 ans
18/12/02	Sylviane	DURIBREUX		66 ans
20/12/02	Marguerite	PETIT	Vve BANSE	81 ans
22/12/02	Suzanne	CROUY	Vve BLOCQUET	97 ans
27/12/02	Robert	VERMEIL		79 ans
28/12/02	Thérèse	HEDOIN	ép. DEJAEGHER	70 ans
30/12/02	Christiane	HER	ép. BUCOURT	68 ans
01/01/03	Jean	VERSET		77 ans
02/01/03	Lyliane	POULAIN		54 ans
05/01/03	Renée	TARTRAT	ép. SYLLEBRANQUE	66 ans
08/01/03	Suzanne	DOCTOBRE	Vve FIGNIEZ	91 ans
09/01/03	Raymond	DANJOU		91 ans
12/01/03	James	MEDICI		41 ans
14/01/03	Nicole	NOISETTE	ép. SEIGNEZ	51 ans
15/01/03	Serge	HEGO		48 ans
16/01/03	Maria de Lourdes	FORTUNATO CANICA	ép. GONCALVES	45 ans
21/01/03	Marie	LENGRAND		82 ans
25/01/03	Paulette	PHILIPPE	Vve DUFLOT	92 ans
29/01/03	Jeanne	CASIEZ	Vve DUEZ	99 ans
30/01/03	Raymond	TAISNE		55 ans
12/02/03	Denise	LEMAIRE	ép. HUROT	82 ans
12/02/03	Odette	MACHU	Vve LEFEBVRE	77 ans
16/02/03	Serge	BRULANT		67 ans
18/02/03	Bernard	TILMANT		66 ans
18/02/03	Henri	VILETTE	Vve SEREZ	82 ans
25/02/03	Réjeanne	CABOT		71 ans
05/03/03	Cécile	FOURMANN	Vve SCREVE	81 ans

Spectacle des "Feux de la Rampe"

"L'amour toujours"

Durant 3 soirs,
les organisateurs ont
proposé à un public sous le charme
un spectacle de 2 heures placé sous le
signe de l'amour...



Demain

Une soixantaine de chansons issues du répertoire français
ont illustré toutes les époques,
non sans humour et romantisme...



Félicitations à l'ensemble des participants
pour ces moments de bonheur.